



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

(59^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du lundi 6 novembre 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. GEORGES HAGE

1. **Publication du rapport d'une commission d'enquête** (p. 4577).
2. **Loi de finances pour 1990 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4577).

Commerce extérieur

- M. Edmond Hervé, rapporteur spécial de la commission des finances.
- Mme Louise Moreau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.
- M. Francis Saint-Ellier, rapporteur pour avis de la commission de la production.
- MM. Jean-Jacques Jegou,
Ladislas Poniatowski,
Eric Doligé,
Michel Destot.

M. Jean-Marie Rausch, ministre du commerce extérieur.

Rappel au règlement (p. 4589)

MM. Jean-Pierre Brard, le président.

Reprise de la discussion (p. 4589)

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Philippe Auberger, Guy Lordinot, Pierre Ducout.

M. le président.

Les crédits concernant le commerce extérieur inscrits à la ligne « Economie, finances et budget. - I. - Charges communes » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits des charges communes.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 4592).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES HAGE, vice-président

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PUBLICATION DU RAPPORT D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

M. le président. Le 30 octobre 1989, M. le président a informé l'Assemblée nationale du dépôt du rapport de la commission d'enquête sur les conditions dans lesquelles ont été effectuées les opérations de privatisation d'entreprises et de banques appartenant au secteur public depuis le 6 août 1986.

Il n'a été saisi, dans le délai prévu à l'article 143, alinéa 3, du règlement, d'aucune demande tendant à la constitution de l'Assemblée en comité secret afin de décider de ne pas publier tout ou partie du rapport.

En conséquence, celui-ci sera imprimé sous le numéro 969 et distribué.

2

LOI DE FINANCES POUR 1990 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990 (nos 895, 920).

COMMERCE EXTÉRIEUR

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère du commerce extérieur.

La parole est à M. Edmond Hervé, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Edmond Hervé, rapporteur spécial. Monsieur le ministre du commerce extérieur, mesdames, messieurs, mon rapport comprend deux parties : la première sera consacrée à une analyse rapide de la situation financière de votre budget ; dans la seconde, comme l'an passé, je me permettrai de vous présenter quelques remarques.

S'agissant de l'analyse financière de votre budget, monsieur le ministre, nous constatons que, pour la seconde année consécutive, les crédits d'aide et de garantie destinés au sou-

tien du commerce extérieur sont en croissance. C'est une heureuse orientation puisque le budget de 1988 diminuait de 1,1 p. 100 par rapport à celui de 1987, le budget de 1987 étant lui-même en baisse par rapport à celui de 1986.

Examinons de manière plus précise certains de vos crédits.

D'abord les crédits des services : ceux-ci, répertoriés dans le titre III, sont en augmentation globale de 3 p. 100. Font l'objet d'une hausse supérieure, le service de l'expansion économique à l'étranger et les directions régionales du commerce extérieur. Ce sont les mouvements de change, les rémunérations et la suppression de quarante emplois d'agents contractuels qui affectent le plus l'évolution de ces crédits. Vous poursuivez heureusement votre effort en matière d'équipement informatique, télématique et bureautique. Souhaitons également que la politique de formation, qui a bénéficié de gros efforts dans un passé récent, ne perde pas son élan.

Les crédits d'intervention publique augmentent formellement de 1,5 p. 100. Mais, hors effet de la mesure exceptionnelle prise l'an dernier en faveur du regroupement des locaux de l'A.C.T.I.M., la progression serait de 7,5 p. 100. Le taux d'accroissement est voisin de celui de votre précédent budget. En 1988, ces crédits avaient diminué de 3,5 p. 100 par rapport à 1987. Le poste « Expositions internationales » passe de 2,5 millions à 18 millions : cette croissance correspond à la préparation de l'exposition universelle de Séville, qui aura lieu en 1992. La dotation du Centre français du commerce extérieur est stable, tout comme celle du C.F.M.E., Comité français des manifestations économiques à l'étranger.

Cette rigueur budgétaire est justifiée : il faut, en effet, que ces organismes développent une politique active de ressources propres - elle ne peut qu'accroître leur professionnalisme, motiver leurs personnels et les rendre sensibles aux besoins des utilisateurs.

Le C.F.M.E. a diminué ses coûts de gestion et le C.F.C.F. a fait se développer ses ressources propres, puisque celles-ci ont heureusement augmenté de 19 p. 100 en 1988 par rapport à 1987 - elles marquent en 1989 une tendance à l'augmentation de 21 p. 100 sur 1988. La restructuration de l'A.C.T.I.M. lui a permis de réaliser de notables économies, tout en lui donnant des disponibilités pour de nouveaux secteurs porteurs.

Le titre V, consacré aux investissements exécutés par l'Etat, continue de progresser, puisque les crédits de paiement s'élèveront de 11 millions à 22 millions en 1990.

Pour les aides et garanties à l'exportation, les crédits connaissent l'évolution suivante : 1988, 10,7 milliards ; en 1989, 16,8 milliards ; et 1990, 23,150 milliards, soit une hausse de 38,2 p. 100.

Vous avez souhaité, monsieur le ministre, intensifier l'appui de l'Etat aux petites et moyennes entreprises, afin qu'elles puissent être présentes sur le marché international. Dans ce dessein, beaucoup de contrats de plan Etat-régions comportent un volet commerce extérieur. A cet effet, vous avez inscrit 20 millions de francs au chapitre 64-00, article 30.

L'an dernier, nous disions que l'assurance crédit, répertoriée à l'article 71, correspondait à un poste qui devrait rester durablement déficitaire. Les raisons en sont connues.

En 1989, vous nous proposiez, monsieur le ministre, une dotation de 6 milliards de francs contre 2 milliards en 1988. Pour 1990, vous nous proposez d'inscrire 8 milliards de francs, soit une augmentation de 33,3 p. 100. La progression aurait pu être plus élevée si, depuis 1984, des mesures de réorientation des grands contrats vers des pays solvables n'avaient pas été prises.

La réorientation des exportations de grands contrats est aujourd'hui bien engagée. Vos services estiment que la part des pays à risque est de l'ordre de 20 p. 100 et celle des pays intermédiaires de 25 p. 100 environ. La part des pays solvables représente plus de la moitié du total.

Les bonifications d'intérêt continuent à progresser, passant de 2,5 milliards de francs à 2,6 milliards de francs.

Les prêts du Trésor aux Etats étrangers sont en progression également de 6,3 milliards à 10,7 milliards de francs. Il s'agit, nous en sommes persuadés, d'un soutien très profitable à l'exportation.

Ce voyage, rapide et objectif, nous permet d'affirmer, monsieur le ministre, que cette année encore vous avez un bon budget.

J'en viens à la seconde partie de mon rapport. Je la consacrerai à quelques remarques particulières et, bien évidemment, non exhaustives : elles sont d'autant plus nécessaires que la situation de notre commerce extérieur est ce qu'elle est. Notre solde dans ce domaine est négatif mais, monsieur le ministre, il n'est ni sain ni juste, à mon avis, de s'en tenir à cette simple affirmation.

Nous avons à bâtir une politique de l'information pour le commerce extérieur. En outre, nous devons persévérer dans la politique de mobilisation que vous avez mise en place.

Il nous faut bâtir une politique de l'information pour le commerce extérieur, ai-je dit. En effet, nous exportons plus, mais la croissance de nos importations est plus rapide que celle de nos exportations. Le solde des échanges extérieurs des services est positif, mais il se dégrade depuis 1986 et semble se stabiliser depuis 1988. A cet égard, il importe de rappeler et de faire connaître quelques points particuliers.

D'abord les recettes de nos services, liées aux échanges de technologie, diminuent et nos dépenses, par exemple au titre de l'audiovisuel, augmentent, ce qui est inquiétant.

Ensuite, l'excédent du tourisme s'érode. Cette tendance doit pouvoir disparaître, j'en suis persuadé. Sous ses différentes formes, le tourisme se révèle être un gisement insuffisamment exploité et vous ne serez pas surpris, monsieur le ministre, si je plaide en faveur d'un développement du tourisme urbain, plus spécialement, du tourisme de week-end.

Troisième observation, les biens d'équipement professionnellement alimentent un déficit qui se creuse : 2,5 milliards de francs en 1987, 24,6 milliards en 1988. Le déficit est donc apparu en 1987 pour la première fois depuis 1974. Les chiffres reflètent l'effort d'équipement des entreprises, dont les investissements sont très soutenus depuis 1986, et surtout en 1988. Plus la croissance sera forte - en particulier si elle est « tirée » par les investissements - plus nos importations risquent d'être soutenues. Notre salut réside dans les gains de productivité !

Enfin, pour ce qui est de notre déficit énergétique, nous avons des marges d'économie en matière d'énergie : ce n'est pas la politique qui a été conduite en France de 1986 à 1988 qui doit, dans ce domaine, nous servir de modèle, convenons-en. Pour ma part, je regrette ce qui est arrivé à l'A.F.M.E. au cours des années 1986-1988.

D'une manière plus générale, notre taux d'indépendance énergétique ne cesse de croître. Je suis particulièrement heureux de constater, vous le comprendrez, que nous arrivons à un taux d'indépendance énergétique de 48,5, alors que, dans le 9^e Plan, nous nous étions fixés un taux d'indépendance énergétique de 50 p. 100. Nous sommes donc très près de notre objectif. Cette amélioration de notre indépendance énergétique est principalement due, vous le savez, à l'augmentation de la production nationale d'électricité - le taux de croissance a atteint 4,3 p. 100 en 1988. Nos exportations dans ce domaine se sont accrues.

Notre taux général d'indépendance énergétique a évolué de la manière suivante : nous étions à 20 p. 100 en 1973 et nous sommes à 48,3 p. 100 en 1988.

Rappelons aussi que, depuis le contre-choc pétrolier, le pouvoir d'achat et les capacités d'emprunt de nombreux pays du tiers-monde, en particulier ceux de l'Afrique et de l'O.P.E.P., se sont trouvés fortement réduits. Or la France était très présente dans ces pays. Nos exportations y atteignaient en 1980 quelque 15 p. 100 de nos exportations industrielles.

Après ce trop rapide survol - contribution à une politique d'information - une conclusion s'impose, et vous l'avez d'ailleurs tirée vous-même, monsieur le ministre, l'annonçant dès votre arrivée : nous avons à réussir l'impératif de la mobilisation, dont je vais vous parler maintenant.

Cette année encore, vous avez décidé de faire un effort tout particulier en faveur des P.M.E., et vous avez bien fait : mais poursuivez aussi votre effort en direction des impulsions à donner aux différents acteurs régionaux de l'exportation.

Pour ce qui est du soutien aux P.M.E., d'abord, le système des aides publiques à la prospection est vaste, puisqu'il comprend des garanties et des financements - je pense tout spécialement à l'assurance simplifiée. Le volet commerce extérieur dans les contrats de plan Etat-régions conforte les P.M.E. Des aides mises à leur disposition ont pour objet l'aide à la découverte de « procédures export » pour les P.M.E., le développement de l'action de formation au commerce extérieur, la participation à des foires, missions et manifestations économiques et la création de bureaux permanents de représentation à l'étranger.

Le développement international des P.M.E. doit être l'une de nos préoccupations majeures, il faut renforcer leur présence à l'étranger.

Se manifeste également une exigence d'organisation : à cet égard, comme l'an dernier, vous me permettez, monsieur le ministre, d'insister sur ce que j'appellerai avec vous « l'impératif d'organisation ». La mise en œuvre de la charte nationale de l'exportation, signée le 14 mars 1989, répond justement à notre attente. Il faut, en effet, parfaire la coordination de tous les partenaires publics et privés qui participent au dispositif d'appui aux entreprises exportatrices.

La fonction des directions régionales du commerce extérieur doit être pleinement reconnue. L'Etat ne doit pas compliquer leur tâche en créant des structures voisines concurrentes ou redondantes. Il importe de continuer la clarification des relations entre les D.R.C.E., directions régionales du commerce extérieur, les D.R.I.R., directions régionales de l'industrie et de la recherche, les S.G.A.R., secrétariats généraux pour les affaires régionales, et les préfetures.

L'an dernier, je vous invitais à vous pencher sur le statut et la carrière de nos fonctionnaires du commerce. Une nomination en province ne saurait être interprétée comme une *diminutio capitis*. J'ajoutais : « Il n'est pas sain que ces agents passent tout leur temps en poste à l'étranger. L'alternance des séjours à l'étranger et en France constitue un gage d'efficacité. » Je me permets de reprendre ces idées, ainsi que celles que j'exposais ici le 17 novembre 1988, car il importe de ne jamais les perdre de vue.

La mobilisation pour l'exportation est l'affaire de tous. Elle passe par tous les partenaires du monde économique national, mais aussi régional, de l'Université à l'entreprise, de la chambre de commerce aux collectivités locales. Je retrouve là un thème qui vous est cher, monsieur le ministre, celui de la déconcentration, un thème que votre collègue M. Joxe a récemment évoqué.

Pour les mois à venir, afin de poursuivre le dialogue qui anime nos relations, je me permettrai de vous suggérer de mener à bien trois types d'études : d'abord, de dresser le bilan de la politique de formation que vous avez engagée ; ensuite, d'arrêter, dans certains domaines, une stratégie économique de production nationale tendant à réduire certaines importations ; enfin, de définir le devenir de la COFACE, dans le nouveau contexte européen qui nous attend. D'une manière générale, il serait utile que vous continuiez à nous informer sur l'adaptation de notre réseau d'appui à l'exportation, face aux échéances européennes.

Monsieur le ministre, vous avez présenté, le 11 janvier 1989, un plan de développement des exportations. Ses objectifs étaient pertinents et les mesures proposées, cohérentes. Elles s'inscrivent directement dans la loi portant X^e Plan, résumée par une phrase : l'exportation doit être le fait de tous.

Vous persévérez dans cette pertinence et dans cette cohérence avec votre projet de budget. Aussi, je souhaite que l'Assemblée nationale le reconnaisse en le votant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je remercie M. Hervé d'avoir strictement observé son temps de parole, ce qui est de bon augure pour la semaine qui s'ouvre ! *(Sourires.)*

La parole est à Mme Louise Moreau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

Mme Louise Moreau, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les résultats de notre commerce extérieur restent médiocres : malgré la faiblesse actuelle du cours du pétrole, les entreprises françaises ne parviennent pas à générer suffisamment d'exportations pour couvrir les importations. Il en résulte un déficit qui s'est élevé en 1988 à 28,3 milliards et qui devrait atteindre 45 milliards cette année, d'après ce que nous savons.

Ce déficit s'explique en partie par l'attitude des entreprises françaises, qui n'ont pas su tirer pleinement parti du dynamisme de la demande mondiale. Il est dû aussi à la spéculation géographique de nos échanges, encore trop tournés vers les zones à croissance modérée, ainsi qu'à une propension trop forte à importer des biens d'équipement et à une pugnacité insuffisante des vendeurs français de ces produits à l'étranger.

L'analyse sectorielle de nos échanges confirme ce diagnostic : alors que l'excédent agro-alimentaire se maintient, le déficit industriel continue à se dégrader, atteignant même 44 milliards de francs au premier semestre 1989, ce qui est très préoccupant car le solde de nos échanges énergétiques n'est guère maîtrisable. Que se passerait-il si le prix du pétrole de nouveau s'envolait ? C'est une question que vous avez soulevée devant notre commission.

Sur le plan géographique, on assiste cependant à une évolution importante : la part de nos échanges avec la Communauté européenne, avec l'O.C.D.E. et de manière générale avec les pays solvables, augmente fortement. Ces échanges restent toutefois déséquilibrés à notre détriment.

Dans un tel contexte, il nous faut adopter une attitude beaucoup plus volontariste de soutien aux grands contrats, de promotion du commerce courant, d'aide aux P.M.E. - ce que vous essayez de faire -, de formation aux échanges internationaux et de défense de nos intérêts nationaux dans les enceintes internationales.

En matière de grands contrats, il faut inciter les entreprises à s'orienter vers les marchés solvables d'Asie, tout en attirant leur attention sur les dangers qu'entraînerait la poursuite de leur désengagement du continent africain.

En matière de commerce courant, il serait souhaitable de mieux faire connaître les modalités de soutien public aux P.M.E., et plus particulièrement les aides à la prospection et à l'implantation à l'étranger.

On ne peut à cet égard que s'inquiéter des effets de la rigueur budgétaire sur les organismes chargés de la mise en œuvre de ces procédures, qu'il s'agisse du C.F.C.E., du C.F.M.E. ou de l'A.C.T.I.M.

Ne pas augmenter leurs dotations budgétaires dans l'avenir conduirait à rendre nos entreprises fragiles, alors même qu'il faut les inciter à exporter afin de tirer parti du grand marché intérieur européen.

La suppression des obstacles non tarifaires aux échanges qu'entraînera la réalisation du marché unique aura pour conséquence la venue sur le marché français d'un nombre très important d'entreprises européennes. A leur dynamisme doit correspondre un dynamisme équivalent des entreprises françaises, grandes et petites.

Tel est, du reste, le sens des mesures mises en œuvre dans le cadre de la charte nationale de l'exportation, signée par le Premier ministre en mars dernier.

Il est ainsi prévu de mieux coordonner l'action des différents réseaux d'appui aux exportateurs, qu'ils soient publics, professionnels ou consulaires, nationaux ou régionaux, en les faisant évoluer de manière contractuelle vers un système de soutien mixte, fondé sur le partenariat.

Parallèlement, il convient d'améliorer la formation aux échanges internationaux, formation encore balbutiante, et de soutenir les efforts faits en ce sens par les universités, les grandes écoles et divers organismes de formation permanente.

A cet égard, nous pouvons nous féliciter de la création de quatre centres binationaux de formation au commerce extérieur : franco-allemand, franco-anglais, franco-italien, franco-espagnol. Mais pourquoi n'en créerions-nous pas un cinquième, franco-japonais ?

Poursuivons enfin une défense rigoureuse de nos intérêts au sein du G.A.T.T. et de ce qu'on appelle l'« Uruguay Round ». Méfions-nous que l'équilibre actuel des concessions, résultat largement dû à l'action de la France, ne soit remis en cause.

En conclusion, il nous faut trouver les moyens de notre ambition. Sachons relever le défi de 1993 en matière de commerce extérieur. Pourquoi ne créerions-nous pas en France l'équivalent du M.I.T.I. japonais ? Cela fait de nombreuses années que j'essaie de l'expliquer. Peut-être aurons-nous plus de chance cette année ! Pourquoi ne suivrions-nous pas l'exemple des Allemands qui, en formant 3 000 Soviétiques au management occidental, font preuve d'un dynamisme plus grand que le nôtre à l'égard des pays de l'Est ?

La République fédérale d'Allemagne depuis un an en Pologne. Sur 400 sociétés mixtes fondées, 117, sont germano-polonaises, 11 franco-polonaises.

M. Jean-Pierre Brard. Supprimez la dette !

Mme Louise Moreau, rapporteur pour avis. Pour la Hongrie, sur 700 sociétés, 200 sont germano-hongroises, 200 austro-hongroises, 10 franco-hongroises. Dans ce contexte, il y a incontestablement un effort, mais ce budget nous paraît tout à fait insuffisant et je suis au regret de vous dire que la commission des affaires étrangères a émis un avis défavorable à l'adoption des crédits du commerce extérieur pour 1990. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Francis Saint-Ellier, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Francis Saint-Ellier, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à force de clamer que le commerce extérieur de la France se porte mal, on arrive aujourd'hui à une situation paradoxale.

Au fur et à mesure que notre déficit se creuse, de bons esprits clament que ce déficit n'est pas grave, qu'il est sans importance, puisqu'il signifie que notre appareil industriel se modernise sous l'effet de la reprise de l'investissement et que, de toute façon, il ne pèse pas sur la tenue du franc.

Vous sacrifiez vous-même à cette mode, monsieur le ministre, à l'occasion, notamment, d'un article paru dans *Le Monde* du 29 juillet 1989 en trouvant de bonnes raisons pour justifier le déficit plus qu'alarmant de notre solde industriel.

Il faut dire que les organismes chargés dans notre pays du commerce extérieur y vont aussi de leurs manipulations pour se rassurer. Ainsi, à l'occasion d'une question de votre rapporteur sur les conséquences des programmes Airbus sur le commerce extérieur de la France, votre ministère transmet une réponse où on lit en toutes lettres : « Bien que cette note soit consacrée au commerce extérieur, les chiffres qui suivent incluent les appareils destinés à Air France et Air Inter. »

Le rédacteur de cette note sent bien qu'il faut qu'il se justifie, et il poursuit : « En effet, on considère qu'un achat par une compagnie nationale équivaut à une non-importation d'un appareil concurrent et a donc le même effet sur le commerce extérieur qu'une réelle exportation. »

Excusez-moi de l'expression : il faut le faire !

Dans ces conditions, pourquoi ne pas faire entrer dans les chiffres des exportations les voitures françaises achetées par des Français, puisqu'en suivant ces raisonnements cela équivaut à la non-importation d'une voiture de marque étrangère ?...

M. Jean-Jacques Jegou. C'est très pertinent !

M. Francis Saint-Ellier, rapporteur pour avis. Vous comprendrez qu'il est tout de même fort inquiétant que des organismes d'État chargés de notre commerce extérieur puissent réagir de cette façon !

Dans ces conditions, on comprend beaucoup mieux pourquoi votre projet de budget pour 1990 est si peu ambitieux.

D'un côté, il y a l'inflation de plus en plus accentuée des pertes de notre commerce extérieur, de l'autre, la déflation de plus en plus accentuée des crédits mis à la disposition du dispositif d'aides extérieures.

J'analyserai dans un premier temps la situation de notre commerce extérieur. Ensuite, j'en viendrai à votre projet de budget.

Notre commerce extérieur a un peu moins perdu en 1988 qu'en 1987 : 28,3 milliards contre 31,5 milliards en données F.A.B.-F.A.B. La balance C.A.F.-F.A.B., quant à elle, continue de plonger : 28 milliards en 1986, 61 milliards en 1987, et 65,7 milliards en 1988.

Plus que ces chiffres, eux-mêmes déjà inquiétants quoique l'on veuille laisser croire, c'est la structure même de notre déficit qui est grave.

Le premier élément en est notre solde industriel. Pour la première fois, en 1987, il enregistrait un déficit de 10,3 milliards de francs ; pour 1988 la perte est de 42,3 milliards et, pour le premier semestre de 1989, nous en sommes déjà à 44 milliards.

Ce recul concerne aussi bien les échanges de matériels militaires que l'ensemble des branches de l'industrie civile.

A lui seul, le solde des biens d'équipement professionnel perd plus de 20 milliards en 1988. Tout en ne représentant que 29 p. 100 de nos échanges, il explique à lui tout seul près des trois quarts de la dégradation de notre solde global.

La relance de l'investissement dans l'industrie, l'insuffisance de l'offre nationale sont pour une grande partie à l'origine de cette très forte progression de nos importations.

Seul, le solde de matériel du transport terrestre demeure excédentaire. Pour combien de temps encore, puisqu'en 1988 les immatriculations de voitures étrangères dans notre pays ont atteint un chiffre record, avec un taux de pénétration de 36,8 p. 100 ?

Géographiquement, la situation n'est pas meilleure. L'excédent de 1,3 milliard de francs enregistré en 1987 avec les pays de l'O.C.D.E. hors Communauté européenne devient un déficit de 2,5 milliards. Les échanges avec les Etats-Unis dégagent un déficit du double de celui de 1987. Avec le Japon, nous en sommes à un déficit de 27,5 milliards.

Alors que nos principaux partenaires améliorent leur situation vis-à-vis des pays à économie centralisée, la nôtre se détériore pour atteindre un déficit de 11 milliards de francs. Même notre excédent avec les pays en voie de développement se transforme en déficit.

Pour ne pas être totalement pessimistes, notons un léger mieux avec nos partenaires de la Communauté économique européenne : moins 43 milliards au lieu de moins 59 milliards en 1987. C'est essentiellement dû à la croissance de nos exportations vers le Royaume-Uni et l'Espagne, alors que le déficit avec la République fédérale d'Allemagne continue à se creuser, pour atteindre 50,3 milliards de francs.

Vous l'admettez, cette dégradation générale mérite d'autres explications que celle qui consiste à dire que « l'industrie française investit, se modernise et s'équipe pour faire face à la demande accrue de l'extérieur et du marché intérieur ». Ce sont vos propres termes, monsieur le ministre !

Le problème n'est pas que nous importons trop, c'est que nous n'exportons pas assez. Ce n'est pas du tout la même chose.

Je suis d'accord avec vous, et nombre des membres de notre commission également, pour dire qu'il y a en France un problème de culture d'entreprise en ce qui concerne le commerce extérieur.

Nos industriels ne vont pas assez loin dans leur service à l'exportation. Ils se contentent de vendre là où la plupart de nos concurrents investissent en même temps qu'ils exportent, ne serait-ce que pour mieux assurer leur service après-vente.

La démarche exportatrice, ce n'est pas du coup par coup. Nous ne devons plus être des « va-t-en guerre » du commerce international, pour reprendre l'expression d'un journaliste français.

C'est en cessant d'être frileux vis-à-vis des importations des autres dans notre pays que nous cesserons de l'être vis-à-vis de nos propres exportations chez eux. Nous devons changer nos attitudes et être beaucoup plus conquérants.

Face à ces enjeux, quelle est la réponse du Gouvernement ?

Là encore, certains bons esprits veulent nous faire croire que le budget du commerce extérieur est en forte augmentation. Une analyse attentive des crédits montre bien que les dotations budgétaires affectées au soutien des exportations ne font que suivre le taux d'inflation, lorsqu'ils ne diminuent pas en francs constants. Les seules augmentations significatives sont, pour ainsi dire, « obligées » puisqu'il s'agit des crédits réservés aux paiements des garanties gérées pour le compte de l'Etat par la COFACE.

Les crédits inscrits en faveur de l'expansion économique à l'étranger, des directions régionales du commerce extérieur et du Centre français du commerce extérieur ou de l'Agence pour la coopération technique industrielle et économique stagnent.

On nous dit qu'il s'agit de pratiquer la vérité des prix, d'accroître le professionnalisme des personnels, de les motiver. Je vois que tout cela n'est que prétexte. La réalité, c'est la baisse des effectifs de la plupart des organismes qui apportent un appui direct aux entreprises exportatrices.

Au C.F.C.E., 70 emplois, soit 12 p. 100 de l'effectif, ont été supprimés en deux ans. On voit mal comment la dotation prévue pour 1990 permettra à cet organisme de remplir le rôle qui lui a été dévolu par la nouvelle charte nationale de l'exportation.

Alors que le Gouvernement se félicite de la mise en place d'un « volet exportation » dans les contrats de plan Etat-régions, les moyens des directions régionales du commerce extérieur stagneront en 1990 pour la troisième année consécutive.

Voilà quelques exemples qui montrent bien qu'il y a loin entre les intentions affichées et la réalité budgétaire. Il en va de même dans le domaine de la formation, pourtant essentiel dans notre pays, où la plus lourde des contraintes qui pèse sur notre commerce extérieur - nous le disions tout à l'heure - est sans aucun doute notre culture d'entreprise, timide et frileuse dans le domaine de l'exportation.

Je ne veux pas inutilement détailler votre projet de budget, mais trois points me paraissent encore mériter réflexion : le budget de la COFACE, le devenir du dispositif français d'aides financières à l'exportation face à la réglementation européenne et, enfin, le poids de la parafiscalité sur les produits fabriqués en France et destinés aux marchés extérieurs.

J'ai eu l'occasion de vous interroger devant l'Assemblée, le 21 avril dernier, à propos des résultats de l'assurance crédit gérée par la COFACE pour le compte de l'Etat.

La COFACE a, en 1988, versé 17,9 milliards de francs d'indemnités. Les comptes de 1989 font état de versements pour 21,3 milliards.

La charge pour le budget de l'Etat est considérable : 10 milliards de francs en 1988. Pour cette année, 6 milliards avaient été inscrits dans la loi de finances. La presse se fait l'écho d'une inscription de 9 milliards supplémentaires dans le collectif. Qu'en est-il exactement ? Quelles sont les perspectives pour les années à venir de ce qu'il faut bien appeler un gouffre financier ?

Je vous avais également interrogé l'an passé sur la conformité de notre système d'aides aux entreprises exportatrices avec la législation européenne. Vous ne m'aviez alors pas répondu. Je sais que ce sujet est tabou !

Devant les satisfecit donnés par certains à ce type de procédure qui peut s'analyser comme une subvention aux entreprises, je crois que nous ferions mieux de nous interroger plutôt que de nous voiler la face.

Monsieur le ministre, quelles sont donc vos intentions à l'égard de procédures telles que celles qui sont effectuées par le comité de développement extérieur - le CODEX - ou par la COFININDEX, et qui peuvent s'analyser comme un financement en fonds propres des entreprises qui s'internationalisent ?

Sont-elles conformes aux règles du traité de Rome, voire à celles du G.A.T.T. ?

Enfin, monsieur le ministre, je m'interroge sur le poids des taxes fiscales qui pèsent sur le prix de nos produits à l'exportation. Notre commission a interrogé le ministère à ce sujet, sans résultat jusqu'à présent. Je vous repose donc la question. Un certain nombre de produits fabriqués en France supportent une taxe parafiscale, la taxe unique forestière par exemple. Ces taxes s'appliquent la plupart du temps indifféremment sur les produits à destination du marché intérieur comme sur ceux destinés aux marchés extérieurs. Quel est le

poids de cette parafiscalité ? Le Gouvernement a-t-il étudié la possibilité d'exonérer de ces taxes les produits destinés à l'exportation ?

En conclusion, monsieur le ministre, votre projet de budget n'est pas à la hauteur du problème que le commerce extérieur représente aujourd'hui pour notre pays.

Vous pourriez me répondre qu'entre 1985 et 1989 le coût des aides à l'exportation est passé de 13,32 à 21,8 milliards de francs. Mais l'essentiel de cette augmentation est dû au quadruplement des sommes affectées au paiement des garanties de l'assurance crédit.

De plus, dans la même période, le déficit du commerce extérieur n'a pas fait que s'alourdir. C'est donc bien que le système français d'aide à l'exportation, si compliqué qu'il soit, est actuellement inefficace.

Dans ces conditions, votre projet de budget n'est pas acceptable parce qu'il ne répond pas aux défis que nous allons devoir affronter. Ces défis, ce sont, pour l'essentiel, le marché unique européen en 1992 et les bouleversements de l'ouverture à l'Ouest du bloc communiste.

C'est pourquoi la commission de la production et des échanges a suivi son rapporteur et a donné un avis défavorable à l'adoption des crédits du commerce extérieur. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Jegou, pour cinq minutes.

M. Jean-Jacques Jegou. Monsieur le ministre, malgré la nature tout à fait stratégique de vos attributions, il faut bien constater que le budget du commerce extérieur n'intéresse pas grand monde. Je ne parlerai pas de ces travées complètement vides...

M. Philippe Auberger. Pas tout à fait !

M. Jean-Jacques Jegou. ... ni même de l'ordre du jour : un lundi matin. C'est ainsi !

Mais que dire de la présentation quelque peu éparse de votre budget dans trois fascicules différents ? Je suis sûr que vous-même vous y retrouvez. Néanmoins, reconnaissez que la tâche est moins facile pour les représentants de la nation que nous sommes.

Cet aspect confus, éparpillé, je dirais même voilé, du budget du commerce extérieur, est le simple reflet de la dispersion des efforts et des moyens. Mais la condition *sine qua non* de la transparence et de la cohérence de votre politique ne serait-elle pas l'émancipation du ministère du commerce extérieur ?

Emancipation par rapport à qui ? Bien sûr, par rapport au ministère des finances et surtout à sa direction du Trésor. Or, ne serait-il pas question, au contraire, du déménagement prochain de vos services dans le serral de Bercy ?

Ce n'est donc pas une analyse des comptes que je me propose de faire à présent, mais, en premier lieu, un constat de la situation du commerce extérieur de la France. Puis, je me permettrai, monsieur le ministre, de vous présenter quelques propositions en mon nom et au nom du groupe de l'Union du centre.

Comme je le disais à l'instant, si la situation du commerce extérieur préoccupe parfois, elle n'intéresse réellement que peu de monde. Or il faut bien constater, en cette fin d'année 1989, la lente dégradation de notre balance commerciale : sur les sept premiers mois de l'année, le solde cumulé de nos échanges commerciaux est en déficit de 24,7 milliards en données corrigées, à comparer aux 13,4 milliards sur la période correspondante de 1988.

Ces mauvais résultats montrent que nos capacités de production restent insuffisantes pour répondre à la forte progression de la demande intérieure.

Quelques points positifs : le secteur agro-alimentaire et les services. Si la France n'est pas suffisamment industrielle, elle possède heureusement du blé et quelque savoir-faire.

En revanche, la balance de nos échanges se dégrade vis-à-vis des pays membres de l'O.C.D.E., les plus solvables, avec un déficit de 81,4 milliards en 1988. Pour cette raison structurelle, nous pouvons craindre une nouvelle aggravation des comptes extérieurs en 1990.

De plus, et cela n'arrange pas la situation, il faut noter une autre cause structurelle à notre déficit commercial : l'importance croissante des sinistres provenant du non-paiement des pays en voie de développement, au total dix milliards de francs en 1988, soit une augmentation d'un tiers par rapport à l'année précédente.

Comme l'ont noté nos rapporteurs, 90 p. 100 des indemnités servies par la COFACE sont dues à une défaillance généralisée des pays emprunteurs. Le trou de la COFACE est l'héritage de la politique menée depuis de nombreuses années et dont vous n'êtes évidemment pas responsable. Cette politique a consisté à favoriser l'équipement et l'industrialisation à outrance d'anciennes possessions d'outre-mer et de certains pays du Moyen-Orient. Favorable, à court terme, à certaines grandes entreprises françaises, elle n'a pas forcément rendu service au développement de l'économie de nos amis africains.

Le résultat, c'est cette stratégie de multiplication des grands contrats et des « coups », qui fut longtemps le moyen de masquer les faiblesses structurelles de notre commerce extérieur. Si un train peut en cacher un autre, les Airbus, T.G.V. et autres métros n'ont pu masquer longtemps nos faiblesses en matière de produits manufacturés !

L'année dernière, j'ai eu le plaisir de vous accompagner à Caracas, à l'occasion de l'inauguration du métro réalisé par plusieurs entreprises françaises. En dépit de ce gros contrat, l'installation de P.M.E. françaises en Amérique du Sud n'a guère progressé depuis, ainsi que j'ai pu le constater avec le Président de la République, lors de son récent déplacement au Venezuela, en Equateur et en Colombie.

Même s'il faut rester prudent face à la situation économique précaire, voire à l'évolution politique de certains de ses Etats, l'Amérique latine nous attend. Je pense, *a contrario*, aux succès de quelques-uns de nos partenaires de la C.E.E., comme la R.F.A., l'Italie ou l'Espagne - qui fait un retour remarqué sur le marché sud-américain - sans oublier, bien évidemment, le Japon et les U.S.A. Est-il utile de rappeler que l'absence de la France dans le domaine industriel et commercial va de pair avec la perte d'influence de la langue et de la culture françaises ?

Une autre partie du monde offre à la France d'importants débouchés potentiels : l'Europe centrale. Or, lors du déplacement du bureau de la commission des finances, en Hongrie et en Tchécoslovaquie, j'ai pu constater, ainsi que l'a dit Mme Moreau tout à l'heure, la quasi-absence de nos entreprises dans ces pays, alors que les sociétés ouest-allemandes y sont omniprésentes depuis de nombreuses années. Faut-il préciser que le déficit de nos échanges avec l'Europe de l'Est a atteint près de 8 milliards de francs en 1988 ? Or notre pays a une opportunité historique de développer ses relations économiques à l'Est, en premier lieu avec la Hongrie et la Pologne, qui ont opté pour une libéralisation de leur société et de leur économie. Ce que veulent nos partenaires de l'Europe centrale, ce ne sont pas des aides, mais des participations majoritaires dans le cadre des futures entreprises privatisées.

Toutes ces considérations m'amènent, monsieur le ministre, à vous faire un certain nombre de propositions, dans la droite ligne de la charte de l'exportation dont vous avez été le promoteur et qui est déjà signée dans quelques régions. Je me félicite d'ailleurs de son extension, décidée en conseil des ministres le 25 octobre.

Mes propositions se situent à trois niveaux : en France, mieux former et informer ; sur le terrain, améliorer l'accueil de nos entreprises, en particulier des P.M.E. et P.M.I. ; vis-à-vis des pays en voie de développement, modifier nos habitudes commerciales.

Notre premier objectif doit être de mieux informer et de mieux former. Mieux informer les entreprises sur les dispositifs d'aide, sur les débouchés des marchés extérieurs, mais aussi sur les risques encourus. Former correctement à l'exportation nos futurs cadres et les chefs d'entreprise eux-mêmes.

A ce sujet, qu'en est-il du développement des instituts à caractère européen ? La culture, les mentalités de nos entrepreneurs restent encore trop marquées par un certain « esprit hexagonal ». Permettez-moi donc d'insister, alors qu'on s'interroge sur l'avenir du service national, sur le caractère très positif pour la formation de nos jeunes de la création par le gouvernement précédent des volontaires du service national en entreprises.

M. Philippe Auberger. Très juste !

M. Jean-Jacques Jegou. Former, informer, c'est aussi savoir se faire connaître à l'extérieur, savoir se « vendre ». Or notre administration, par-delà la qualité des hommes, est mieux adaptée au contrôle qu'à l'animation et à la promotion. N'est-il pas temps d'engager une réflexion sur ses missions et son fonctionnement ? Comment, en effet, améliorer notre capacité d'attraction commerciale devant la rigidité, voire la frilosité de l'administration centrale, et notamment de la D.R.E.E. ? Une décentralisation des structures existantes n'est-elle pas nécessaire ? A ce propos, je vous signale les efforts accomplis par la région Ile-de-France pour mettre en valeur les entreprises franciliennes lors de la foire-exposition de Madrid.

Par ailleurs, sur les marchés étrangers, l'accueil des entreprises françaises, et surtout des petites et moyennes entreprises, par nos missions diplomatiques doit être amélioré. Comme vous le reconnaissiez vous-même l'année dernière, notre appareil exportateur est beaucoup trop concentré, puisque 90 p. 100 des exportations sont réalisées par 5 000 entreprises. Les grandes sociétés ne peuvent pas assurer seules la bataille du commerce extérieur : il faut donc développer, sur les cinq continents, les bureaux P.M.E. Beaucoup de pays nous y attendent.

Enfin, il nous faut modifier nos habitudes commerciales avec les anciens pays de la communauté française, mais j'ai bien conscience que cela implique un changement des mentalités difficile à obtenir.

A cet égard, la livraison aux pays en voie de développement d'équipements « clés en main », onéreux et difficiles à entretenir, ne doit plus être privilégiée. Développons plutôt les échanges commerciaux des produits manufacturés de consommation courante.

En outre, nos grandes entreprises n'ont pas toujours su adapter leurs produits aux besoins locaux. Ainsi, Peugeot a perdu d'importantes parts de marché en Afrique au profit des Japonais, en proposant des modèles de voitures trop sophistiqués et fragiles. Cela explique peut-être en partie que la part de nos exportations automobiles soit passée de 11,3 p. 100 en 1979 à 6,4 p. 100 en 1987.

S'agissant plus généralement de la politique de coopération, il faut noter l'évolution positive amorcée par M. Jacques Pelletier, qui a pour priorité, désormais, de créer des unités de production peu coûteuses et si possible rentables, avec pour but de former les hommes et de transformer les populations en véritables consommateurs. Dans l'intérêt même de la France et de la C.E.E., je ne peux que me réjouir que l'on fasse prévaloir l'esprit de responsabilité sur celui d'assistance.

En conclusion, monsieur le ministre, je ne vous demande pas de crédits supplémentaires comme il est d'usage. Mon attitude ne se veut ni démagogique, ni irresponsable. Elle repose à la foi sur un immense espoir et une grande inquiétude.

Un immense espoir : l'ouverture de l'Europe de l'Est, la démocratisation de l'Amérique latine, signe d'une meilleure stabilité, la perspective du Marché unique européen, sont autant de facteurs porteurs d'avenir pour l'économie française si elle sait se rappeler que les économies les plus prospères sont celles dont la capacité d'exportation est la plus forte.

Une grande inquiétude : une étude sur la compétitivité des économies mondiales, parue dans la revue *Politique industrielle* à l'automne, indique que, si la France se montre performante dans des secteurs fortement subventionnés par l'Etat, comme l'aéronautique, les parts de marché ainsi acquises ne reflètent pas nécessairement une plus grande compétitivité de nos moyens de production.

Un bon budget ne se juge pas nécessairement à l'importance de ses crédits mais il se juge assurément à l'utilisation judicieuse que l'on en fait. Nous attendons donc de votre ministère une attitude plus souple et décentralisée, mais aussi plus incitative, dont le but sera d'assurer, à terme, par une politique des petits pas, le développement de nos capacités d'exportation.

Force est de constater, malheureusement, que la politique gouvernementale en matière de commerce extérieur n'est pas, pour l'instant, à la hauteur du défi que devra affronter notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Monsieur Jegou, très confraternellement, de député à député, ne pensez-vous pas qu'il y ait quelque impertinence à faire le constat de l'absentéisme, comme si, soi-même, en d'autres circonstances, on n'y contribuait point ?

M. Jean-Pierre Brard. C'est fort bien dit !

M. le président. La parole est à M. Ladislav Poniatski, pour cinq minutes.

M. Ladislav Poniatski. Monsieur le ministre, je voudrais profiter du peu de temps qui m'est attribué pour vous adresser un double message.

Quand on analyse l'enjeu primordial que représente le développement international de l'économie française, on ne peut qu'être frappé par le manque d'ambition du Gouvernement dans ce domaine. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le groupe U.D.F. ne votera pas votre budget.

La poursuite de la croissance économique ne peut venir que de la capacité de nos entreprises à poursuivre leur expansion hors de nos frontières. Encore faut-il les y aider.

La France dispose, il est vrai, d'un réseau de services et d'assistance important - clubs exportateurs, chambres de commerce, C.F.C.E., banques -, réseau récemment réorganisé par le dernier « plan export ». Mais ce plan est totalement insuffisant car le problème de notre commerce extérieur n'est pas tant celui du réseau d'assistance que le manque de préparation de nos entreprises à l'exportation. A quoi sert un outil, même efficace, sans ouvriers qualifiés ?

Savez-vous, mes chers collègues, que, parmi les 33 724 entreprises exportatrices françaises, 51 p. 100 n'ont pas de service export et 65 p. 100 ne disposent même pas d'un responsable export à plein temps ? Savez-vous que 70 p. 100 des responsables export déclarent avoir pris leur fonction sans aucune formation spécialisée ni aucune expérience internationale ?

Malgré ce handicap, la France est le quatrième exportateur mondial de produits manufacturés et le deuxième sur le plan des services. C'est dire la richesse et le potentiel de notre pays. Nous avons en effet la chance de disposer d'un éventail de produits et services exportables plus large que celui de la République fédérale d'Allemagne - premier exportateur mondial -, du Japon ou des Etats-Unis.

Les chefs d'entreprise exportateurs ont avoué avoir le besoin de créer environ 50 000 emplois dans le secteur de l'exportation - responsables commerciaux, expatriés, services export - mais ils n'embauchent pas, par crainte de la lourdeur des investissements et des résultats incertains. Monsieur le ministre, il faut les aider davantage, par des mesures supplémentaires d'allègement des charges sociales, de financement d'assurances-risque ou d'aide à l'investissement bancaire. Vous devez les aider à franchir ce pas car, derrière cet effort direct, ce sont près de 200 000 emplois indirects qui sont susceptibles d'être créés. La création d'emplois export devrait constituer une priorité nationale.

Nous dépensons malheureusement des milliards pour payer des gens à ne rien faire. Nous pouvons bien dépenser quelques millions pour aider nos entreprises à exporter ! Paradoxalement, nous formons, chaque année, des milliers de jeunes très motivés, qui se retrouvent au chômage ou dans un secteur totalement différent de celui pour lequel ils ont été formés.

Le Gouvernement semble avoir pris conscience de la nécessité des langues dans les programmes scolaires. Il a même annoncé son intention d'organiser l'enseignement dès le primaire dans certains établissements. Bravo ! Mais qu'attendez-vous pour donner une réalité à ce projet et pour l'étendre à tout le pays ?

Il faut même aller plus loin : trop d'élèves en sont encore à se demander « à quoi ça sert de parler une langue étrangère ». Si nous avons vraiment l'ambition de préparer notre pays aux défis de la concurrence internationale et au marché unique européen, c'est dès l'école qu'il faut commencer à donner à nos enfants des rudiments de vente à l'étranger.

Ces rudiments de vente à l'étranger, peut-être serait-il également utile, monsieur le ministre, de les donner aux membres du Gouvernement ! (*Sourires.*) Vous avez l'intention, je crois, de vous rendre dans quelques jours à Singapour pour y rencontrer nos expatriés et les responsables des entreprises françaises présentes dans cette partie de l'Asie. C'est un voyage comme en fait régulièrement tout ministre du com-

merce extérieur et je n'ai pas à vous en féliciter. Votre rôle est d'aller partout où la France est présente dans le monde ; votre devoir est même d'être le premier V.R.P. de France.

Mais savez-vous que Margaret Thatcher s'est rendue personnellement, à trois reprises, ces deux dernières années, à Singapour et en Malaisie, et qu'elle y a été précédée ou suivie par une trentaine de visites ministérielles ? Toutes ces visites étaient plus ou moins directement liées à des contrats industriels ou même militaires.

Face à la concurrence internationale, nos entreprises ont trop souvent le sentiment d'être orphelines. Leurs concurrents américains, anglais, italiens, japonais, sont activement soutenus par leurs pouvoirs publics respectifs. Votre rôle est d'être au côté de ces entreprises françaises, mais pas seul : avec vos collègues de l'industrie, des postes, des armées, de l'agriculture, de l'équipement, des transports, en fonction des contrats potentiels.

Mon second message aura pour objet de tirer un signal d'alarme, de vous alerter sur la menace qui pèse sur les ventes hors taxes intracommunautaires, dont la suppression est envisagée par les instances de la C.E.E., sans aucune raison juridique ou économique.

Les ventes hors taxes offrent incontestablement aux passagers aériens et aux utilisateurs de ferries des avantages sur les prix des produits offerts et elles sont appréciées de tous. Mais, derrière cette popularité, il y a des enjeux autrement plus importants. Les supprimer représenterait pour les producteurs français une perte de 3 milliards de francs de chiffre d'affaires. Notre balance commerciale, monsieur le ministre, s'en passerait bien !

Le commerce hors taxes représente pour les produits français un débouché de 13 milliards de francs, dont 4,5 milliards dans la Communauté économique européenne. Il faut savoir aussi que les produits français correspondent à environ 50 p. 100 du montant total des ventes du commerce hors taxes. La France serait donc, de très loin, le pays le plus touché si on les supprimait, notamment dans les secteurs de la maroquinerie, de la bijouterie, des alcools de terroir - cognac, armagnac - des vins, de la gastronomie, des vêtements et des parfums. En ce qui concerne ces derniers, sachez que près du tiers de tous les parfums vendus dans la Communauté économique européenne le sont dans les boutiques hors taxes.

Ces secteurs rapportent tous des devises étrangères précieuses pour notre balance commerciale.

Le commerce hors taxes offre en outre aux entreprises françaises une formidable vitrine pour la promotion de leurs produits. Sa suppression à l'intérieur de la Communauté économique européenne non seulement serait préjudiciable aux spécialités nationales et régionales, mais elle entraînerait également une baisse des investissements publicitaires. Elle aurait enfin un effet désastreux sur les revenus des aéroports, des compagnies aériennes et sur le tourisme.

Le manque à gagner serait de 114 millions de francs pour les aéroports, de 70 millions pour la S.N.C.F. de 40 millions pour Air France. Pour retrouver leur équilibre économique, ces sociétés devraient récupérer la perte de revenus par un moyen ou par un autre, qu'il s'agisse de subventions, d'un recours au marché financier, d'une hausse des tarifs passagers ou de marchandises. Je ne pense pas que tel soit le but recherché par votre gouvernement.

On peut craindre également que cette baisse de revenus ne se traduise par une réduction des dépenses d'investissement et par une diminution des conditions de confort offertes aux passagers.

Vous rendez-vous compte, monsieur le ministre, du coup de poignard qui serait ainsi donné dans le dos du tourisme français à un moment où celui-ci est en passe de devenir le premier d'Europe ? Le nombre des emplois liés au tourisme est de 10 millions pour la C.E.E., dont 1,3 million en France. Notre pays est le plus visité par les ressortissants de l'Europe des Douze : sur un total de près de 40 millions de visiteurs qui viennent en France, 30 millions viennent de nos partenaires de la Communauté et ils sont tous des consommateurs potentiels de produits.

Je veux conclure en affirmant que le commerce hors taxe n'est contraire ni à l'esprit ni à la lettre du marché unique européen. De plus, il n'a aucun lien direct avec l'harmonisation de la fiscalité européenne. L'uniformisation européenne de la T.V.A. vise exclusivement à éliminer les barrières à la libre circulation des biens et des services qui résultent des

disparités entre les diverses législations nationales. Or la vente hors taxe ne constitue en rien un obstacle à la libre circulation, bien au contraire.

Monsieur le ministre, prenez en main ce dossier, soyez le défenseur de ces centaines d'entreprises françaises qui contribuent à l'image de marque de la France et au redressement de son déficit commercial. Soyez le défenseur de ces 120 millions de passagers qui se déplacent chaque année par avion ou par ferry d'un pays de la Communauté à un autre, passagers qui comprendraient mal que le marché unique aboutisse à la suppression d'un droit auquel ils sont attachés ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. Eric Doligé, inscrit pour dix minutes.

Je lui demande de ne pas considérer, comme vient de le faire M. Poniatowski, que les minutes comportent 120 secondes ! *(Sourires.)*

M. Eric Doligé. Lorsque l'on aborde le sujet du commerce extérieur, on doit se poser des questions simples si l'on veut avoir des réponses claires et être efficace.

Qui produit et exporte : l'Etat ou les entreprises ?

Qui veut-on favoriser pour gagner le pari de l'exportation : les organismes officiels toujours plus nombreux ou les entreprises ?

Selon les réponses apportées à ce type de questions élémentaires, la politique appliquée peut être fort différente.

Il est donc indispensable de définir le rôle de l'Etat, celui des entreprises et de les replacer dans leur cadre naturel d'action, afin d'éviter la confusion actuelle et de permettre une réflexion prospective qui paraît indispensable.

Le rôle de l'Etat devrait être de favoriser l'environnement des entreprises et de simplifier les textes administratifs. L'Etat devrait également recentrer les actions à l'exportation et tout mettre en œuvre pour ne pas entraver l'efficacité des entreprises.

Quant au rôle des entreprises, il est d'investir, de créer des produits nouveaux, de produire mieux. Il est d'innover, de se déplacer, de s'adapter aux évolutions et de former des hommes à la culture de l'exportation.

Le projet de budget du commerce extérieur que vous nous présentez nous apporte-t-il des réponses et nous plaçons-nous dans les meilleures conditions pour réussir ?

Les documents qui nous ont été communiqués ne répondent pas à ces interrogations. Ils montrent, à l'évidence, qu'il est particulièrement complexe de s'y retrouver par manque de synthèse. Nous constatons que, malheureusement, la France ne possède pas de véritable budget du commerce extérieur autonome et qu'il ne peut nous être proposé une véritable politique.

Monsieur le ministre, il nous faut un vrai budget du commerce extérieur !

Vous remarquerez que ce sujet est d'une telle importance qu'il n'a été prévu qu'une heure et demie de discussion ! Si nous nous référons uniquement au temps octroyé, nous pourrions avoir l'impression de traiter d'un budget confidentiel examiné à la sauvette. Alors, comment faire une analyse précise, objective, fiable et comment notre action peut-elle être efficace ?

Je vais essayer de replacer cette importante question dans son contexte et de vous faire part d'observations et de propositions.

Vous n'ignorez pas que le solde de nos échanges avec nos partenaires est un sujet capital pour l'avenir de la France dans le monde. Il est la clé de notre croissance externe, la seule qui crée véritablement des richesses et permette de mettre en place de nouveaux emplois stables et durables. Or quelles sont l'évolution et la situation de notre commerce extérieur ?

Après le déficit de 28,3 milliards de francs subi en 1988, le B.I.P.E. prévoyait pour 1989 un déficit de 24 milliards de francs. A la fin du mois de juillet il était déjà de 29,4 milliards de francs et la situation à la fin du mois de septembre laisse prévoir environ 40 voire 45 milliards de francs de déficit à la fin de la présente année.

Il y a donc eu recul très net de notre pays, ce qui confirme l'échec de la politique menée.

De 1981 à 1985, le commerce extérieur de la France s'est effondré sous le choc de la politique de relance de la consommation. Nous avons alors perdu deux points de part de marché et la France est passée du quatrième au cinquième rang des pays exportateurs.

De 1986 à 1988 nous avons réussi à stopper la perte de marchés et regagné, en redonnant confiance aux entreprises, la quatrième place.

Depuis un an notre position s'est à nouveau détériorée, notamment vis-à-vis des pays industrialisés - USA, Japon, C.E.E. - et l'on assiste à un nouveau recul sur la R.F.A., la Grande-Bretagne et l'Espagne, alors que les « plans d'action pays prioritaires » de M. Noir avaient permis de commencer à améliorer notre position sur ces pays. Heureusement le dynamisme de notre tourisme et de notre agriculture nous évitent la véritable catastrophe.

L'échec de l'action engagée par le Gouvernement n'est d'ailleurs pas une constatation personnelle ou propre à mon groupe puisque les déficits à répétition avaient ému M. le Premier ministre, le conduisant à demander une nouvelle politique du commerce extérieur.

En janvier 1989, sa demande a abouti à un plan d'action dont les principaux objectifs étaient valables.

Le premier était le développement du tissu des entreprises exportatrices françaises. N'y a-t-il pas là matière à construire une politique, ainsi qu'un vaste vivier potentiel de réussite ?

Son deuxième objectif était de rendre l'action de l'Etat plus efficace. Comment ne pas souscrire à cette proposition et comment imaginer que l'action de l'Etat puisse être inefficace ?

Le troisième objectif était de développer la formation à l'exportation. Il faut aller vite, monsieur le ministre, car notre retard en ce domaine est considérable.

Toutes ces propositions s'inscrivaient pleinement dans la politique menée de 1986 à 1988 et auraient, si vous en aviez dégagé les moyens, conforté le redémarrage constaté à cette période.

En fait, lorsque l'on étudie le plan proposé, on s'aperçoit de certaines lacunes graves : rien n'a été véritablement prévu pour les entreprises, alors que ce sont elles qui produisent et exportent ; le plan était dans ses grandes lignes limité à un dispositif de soutien public et parapublic avec mise en place de comités et conventions ; aucun moyen supplémentaire n'a été dégagé à l'exception de 5 millions de francs pour les « clubs pays ». Il semble d'ailleurs que ces crédits gérés par le C.F.C.E. n'ont pas été versés aux « clubs pays ».

Alors, quel bilan du plan peut-on dresser ?

La commission au conseil des ministres faite le 25 octobre 1989 est édifiante : non seulement le plan manquait d'ambition, mais, après dix mois, rien ou presque n'a été fait.

Parlons d'abord de la « charte ».

Le texte est creux et sans conséquence. Son contenu est incroyablement plus limité que le plan de janvier 1989 : quatre conventions particulières seulement ont été signées en dix mois sur vingt-deux régions.

Un grand dessein avait été annoncé pour le C.F.C.E., qui devait voir son statut modifié. La seule modification à ce jour aura été la nomination d'un P.-D.G.

Sur ce point, le budget que vous nous présentez fait, semble-t-il, une impasse. Comment la justifier ?

Parmi les nombreuses conventions et créations de comités qui sont vos seules véritables actions, on peut signaler la situation surprenante du comité pour l'image de la France. Il a fallu neuf mois pour voir sa première action : la nomination de son président. Monsieur le ministre, pourriez-vous nous dire quels sont les moyens, le budget et les actions envisagées par ce comité ?

En définitive, aucune des mesures lancées à grand renfort de médias n'était à la hauteur du problème. Elles ont pour résultat un échec. Il est vrai, monsieur le ministre, qu'ayant été peu associé à la définition du plan vous ne portez pas toute la responsabilité de cet échec.

A titre de comparaison, les plans d'action pays prioritaires mis en place de 1986 à 1988 peuvent justifier d'un bilan positif de 100 nouvelles filiales d'entreprises françaises en Espagne, de 2 000 postes de volontaires du service national de plus - les V.S.N.E. - ainsi que d'une réelle mobilisation des entreprises et des organisations professionnelles, avec pour principale réussite une amélioration de notre commerce international.

Il vous faut, monsieur le ministre, aborder dans les meilleurs délais certains dossiers complexes et marquer la position de la France.

Nous pourrions profiter de la présidence française pour faire avancer le dossier de l'intégration européenne afin de créer une véritable politique extérieure communautaire qui soit d'une grande fermeté. Qu'a-t-il été fait depuis que nous détenons la présidence ?

Il faut impérativement préciser notre position dans les négociations du G.A.T.T. Celles-ci n'avancent pas, pour la simple raison que nous n'avons pas, avec nos partenaires européens, défini les règles du jeu. Nous devons les présenter clairement et avec courage. Imposons le principe de la réciprocité, la suppression des entraves, le respect de la propriété des brevets et marques, la clarification des subventions à l'exportation, la suppression des pratiques de dumping, et faisons appliquer les règles avec rigueur.

Vous savez que le marché de la C.E.E. est aujourd'hui le plus libéral du monde. Alors, faites en sorte, avec nos partenaires, que les pays les plus fermés s'ouvrent, et que nous soyons tous à égalité.

Par ailleurs, nous butons toujours sur le règlement du dossier agricole en raison de la position très agressive des U.S.A., qui repartent en guerre contre l'Europe. Faites en sorte que le Gouvernement ne cède pas aux pressions. Il nous faut un programme complet et communautaire à opposer à celui des États-Unis.

Vous pourriez également, monsieur le ministre, dans le cadre de l'Europe, demander à vos collègues de publier un solde du commerce extérieur européen, ce qui clarifierait bien des choses et permettrait de mieux comprendre les failles actuelles.

Monsieur le ministre, la France a besoin d'une véritable politique du commerce extérieur.

Il faut en premier lieu une politique en faveur des entreprises, il y a là nécessité de mener une action cohérente.

Les P.M.I. ont besoin de voir rapidement une simplification des procédures ; de constater une réelle coordination entre les différents organismes privés et publics intervenant dans le domaine de l'exportation ; de ressentir un effort de décentralisation des structures existantes permettant de s'appuyer sur un réseau efficace à l'intérieur comme à l'extérieur.

Il convient que les pays industrialisés soient notre cible et nous ne devons pas, sans cesse, accomplir des efforts coûteux sur les pays insolubles.

Il nous faut, en deuxième lieu, une politique de la technologie à l'exportation.

En effet, la recherche et le développement demeurent des éléments majeurs de la compétitivité des entreprises dans les secteurs les plus exposés du commerce international. Or la France n'est que le cinquième exportateur de produits de haute technologie avec 8 p. 100 du volume total des exportations.

Il faut que notre politique technologique ait un volet consistant en matière de commerce extérieur.

En troisième lieu, nous avons besoin d'une politique de solidarité. Les dispositifs publics actuels de soutien au commerce courant apparaissent beaucoup trop superficiels pour assurer l'accroissement réel du nombre des P.M.I. performantes. La concentration industrielle semble plus efficace que l'action solitaire. Voyez l'exemple de nos voisins allemands. Cela justifierait une démarche volontariste de soutien aux groupements de P.M.I.

Je me permets, à cette occasion, de citer l'importante action des V.S.N.E., dont l'objectif est de permettre à des jeunes d'accomplir leur service militaire à l'étranger dans des entreprises. Ils peuvent ainsi se plonger très tôt dans le domaine de l'exportation et compléter utilement leur formation théorique. J'aimerais que vous me confirmiez votre approbation sur ce point particulier.

En matière de formation, il faut également favoriser le recrutement des cadres. Le Gouvernement se doit d'assouplir le mécanisme des crédits d'impôt pour l'embauche de cadres commerciaux à l'exportation. Regardez ce qui se fait en R.F.A. : voyez leur réussite.

Il nous faut enfin une politique claire des marchés publics.

Nous ouvrons nos frontières sans aucune précaution élémentaire et sans vérifier que la réciprocité existe avec nos partenaires. Sans jouer au protectionniste, il convient d'être réaliste et de ne pas écarter les entreprises françaises de cer-

tains marchés, au risque d'augmenter le déficit de notre balance. Harmonisons les codes de nos marchés publics au niveau européen.

Mon collègue Léon Bertrand, député de la Guyane, a écrit au Premier ministre à ce sujet. Il a découvert que le C.N.E.S., en collaboration avec une entreprise, venait de passer une commande de 38 millions de francs à une société américaine, alors que le marché local, voire hexagonal, aurait pu largement faire face, et dans de meilleures conditions.

Les départements et territoires d'outre-mer connaissent de graves problèmes d'emploi et l'on ferme les yeux sur de telles anomalies. Vous avez annoncé, monsieur le ministre, que les directions régionales du commerce extérieur étaient sur place pour vérifier les flux d'importations. Qu'ont-elles fait dans ce cas précis ?

Que penser du budget ?

Une analyse du budget comparé aux besoins réels de notre économie et de notre avenir montre que c'est un budget en trompe l'œil qui prolonge celui de 1989, lequel n'a rien amélioré. Au contraire, notre situation s'est détériorée.

Les crédits évaluatifs de garantie augmentent toujours. Ils sont élevés et servent essentiellement à faire face aux risques anciens pris notamment avec les pays en voie de développement, et sans tenir compte de l'endettement des pays concernés.

Tous les crédits incitatifs importants sont en diminution. M. Saint-Ellier l'a souligné. Nous constatons une impasse pour le C.F.C.E., des dons du Trésor en baisse et une diminution pour le Codex.

Ces quelques exemples montrent que la politique budgétaire suivie est à l'opposé du discours tenu par le Gouvernement et de ses intentions. La politique proposée ne montre pas la volonté de rétablir notre balance et n'affiche pas d'objectifs concrets et de terrain.

Nous ne pouvons pas nous contenter de plans, de chartes, de conventions. Le commerce extérieur ne se fait pas avec des mots et des structures vides, mais au travers d'actes.

Vous comprendrez, monsieur le ministre, que, n'ayant trouvé dans votre budget que la reconduction de mesures qui ont montré leur inefficacité en 1989, nous ne puissions vous suivre, sauf si vous acceptiez de prendre en compte les propositions que nous vous faisons et qui vont toutes dans l'intérêt de développement des exportations, donc dans l'intérêt de la France. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Destot.

M. Michel Destot. Monsieur le ministre, mes chers collègues, les orateurs précédents ont parlé de ce projet de budget du commerce extérieur en des termes financiers, ce qui est bien normal dans le cadre de la discussion budgétaire. Permettez-moi, compte tenu de mon expérience professionnelle, de placer mon propos sous un angle à la fois plus concret et peut-être plus global.

Je suis de ceux qui pensent que la bonne santé économique d'un pays se mesure aussi au bon équilibre de ses échanges commerciaux, ce bon équilibre devant refléter immanquablement à la fois un retour à la croissance, une maîtrise de l'inflation, la recherche du plein emploi et l'assurance d'un climat social favorable. Or, sans tomber dans la sinistrose, il faut reconnaître que les résultats de notre commerce extérieur demeurent insuffisants : la France ne parvient pas à générer suffisamment d'exportations pour couvrir les importations.

On ne saurait se contenter à cet égard de ne regarder qu'un des aspects des termes de l'échange en pensant, comme certains, que nos maux proviennent d'importations trop massives, trop peu sélectives. Certains sont même préoccupés de savoir que notre pays retrouve le chemin de la croissance, sachant que cette dernière s'accompagne inévitablement d'importations en biens d'équipement, en particulier en provenance de notre voisin allemand. C'est partiellement vrai, mais cela ne fait que nous rappeler notre sous-équipement industriel dans bien des domaines, résultat d'un manque d'investissements réguliers en profondeur pendant de trop longues années, ces fameuses années soixante-dix, les années de la facilité !

L'effort entrepris par le Gouvernement en faveur de l'investissement industriel, de la recherche et de la formation au cours de ces dernières années était indispensable, mais nous

savons qu'il ne peut être payant qu'à moyen et long termes. Il faut donc s'armer de patience. Les fruits de cette politique en termes de réduction des importations ne sont pas pour demain. Ils sont pour après-demain.

En attendant cet après-demain, il faut faire preuve de volonté, je dirai même de volontarisme, pour susciter un plus grand effort à l'exportation et une plus grande présence à l'étranger. Nous ne pouvons, en la matière, nous abandonner à des rêveries libérales, à un laisser-faire absolu. C'est en effet en conjuguant leurs efforts que l'Etat, les collectivités publiques, les entreprises et les organismes professionnels doivent relever le défi du marché unique de 1993. Il nous reste trois ans pour mettre en place une politique permettant d'équilibrer nos échanges commerciaux internationaux.

Il convient pour cela de créer un véritable électrochoc de nos comportements. A l'exemple du Japon, de l'Allemagne et de leurs politiques commerciales extérieures, nous devons renoncer à une politique internationale trop marquée par les habitudes historiques de notre diplomatie et adopter un profil économique plus conquérant.

Cette efficacité économique recherchée n'est pas antinomique avec une politique sociale accrue dans notre pays ni avec une politique de solidarité internationale renforcée avec les pays du Sud. La règle doit être la même pour le commerce extérieur et pour le développement intérieur de notre pays : efficacité économique et solidarité doivent aller de pair. Ce doit être notre credo à l'intérieur de nos frontières comme à l'étranger.

Or, pour en avoir fait l'expérience dans nombre de pays, il me semble que nous pourrions encore renforcer la cohérence de notre action et de notre présence commerciales à l'étranger dans l'esprit de la charte nationale de l'exportation que vous nous avez présentée cette année. Si j'avais à résumer ma pensée en une phrase, je dirais : il nous faut une politique mieux ciblée en termes géographiques, financiers et sectoriels, soit le contraire du saupoudrage qui a été trop longtemps la politique de la France.

Bref, vous aurez compris, monsieur le ministre, que je suis partisan de la relance d'une politique bilatérale sélective, fondée sur un choix délibéré de nos zones d'intervention commerciale. Je dois ici saluer le courage avec lequel vous engagez une politique de redéploiement des postes d'expansion économique à l'étranger en procédant à la fermeture d'un certain nombre de petits postes. Ne conviendrait-il pas de poursuivre l'effort en acceptant dans le même esprit de réduire certaines représentations pour mieux en conforter d'autres ?

Pour ne prendre que l'exemple de l'Asie du Sud-Est, ne faut-il pas être encore plus net en déterminant clairement ce que seront à nos yeux les marchés porteurs et les pays sur lesquels nous devons parier pour l'avenir. Est-on sûr de disposer d'un nombre suffisant de postes en Indonésie, compte tenu de la position stratégique de ce pays, de l'importance de sa population, du montant des aides et du niveau des protocoles financiers et commerciaux déjà consentis ?

Qu'attend-on au juste pour engager une politique ouverte et résolue en direction du Viet-Nam ? Le retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge lève aujourd'hui l'interdit politique. Le Japon, l'Australie, l'Allemagne et même les U.S.A. sont à pied d'œuvre pour participer au redressement économique de ce pays exsangue, après des décennies de guerres intérieures et extérieures.

M. Jean-Pierre Brard. Vous livrez des armes aux Khmers rouges et à Sihanouk !

M. Michel Destot. La France ne peut se contenter d'y envoyer des ministres, n'en déplaise à mon excellent collègue, M. Poniatowski. Elle doit engager une politique d'aide concertée et substantielle, en rapport avec l'attente de ce pays, en rapport avec la complexité culturelle et historique qui nous lie au Viet-Nam, en rapport avec l'espoir de rebondir économiquement dans cette partie du monde.

Or il me semble que le montant du protocole financier prévu, quelque 600 millions de francs est trop faible pour être efficace. De plus, la tendance à ne pas choisir entre les sollicitations diverses de nos industriels va conduire à l'émiettement et donc renforcer cette inefficacité.

Il faut définir des priorités conformes aux besoins du pays et au savoir-faire de la France et de ses entreprises, comme l'énergie avec l'équipement hydro-électrique de Vinh-Son, les télécommunications, l'eau - la santé des populations en

dépend - et puis la formation des hommes, base de toute politique de développement. A travers cet exemple et ce pays, c'est une politique de commerce extérieur à moyen et long terme qu'il convient de décider.

Une telle décision est fondamentale. Elle doit être en quelque sorte l'écho asiatique du discours du Président Mitterrand à Strasbourg qui invitait la Communauté européenne - Etats et entreprises - à s'engager résolument dans un partenariat actif avec les pays de l'Est.

Il nous faut aussi parler de la nécessité d'une meilleure coordination de nos créneaux commerciaux, et notamment des plus performants. Je voudrais ici souligner que nous ne valorisons peut-être pas suffisamment nos points forts. Prenons le cas de l'énergie. Grâce à une politique intérieure cohérente et soutenue, par l'effet d'entraînement que constitue la présence d'E.D.F., la plus grande compagnie d'électricité du monde, nous disposons d'atouts considérables, en Europe bien sûr, mais aussi dans le monde entier, pour l'équipement des pays en voie de développement, pour leurs centrales thermiques, hydrauliques, pour leurs réseaux de distribution électrique, pour la formation de leurs techniciens et responsables dans ce domaine.

Pour cela, il faut mieux coordonner nos efforts avec tous les industriels français du secteur, grands groupes comme P.M.E., en imposant peut-être un chef de file et une méthode, en accord avec les grands organismes français comme E.D.F., C.E.A., Alstom et tous les autres.

Au plan européen, l'avènement du marché unique de l'énergie représente pour notre économie une chance à saisir. L'objectif de réaliser une Europe de l'énergie, dans laquelle la libre circulation de toutes les énergies serait assurée, a été reconnu prioritaire, sous l'impulsion de la France, par le Conseil des ministres de la Communauté. Le marché unique européen ne peut en effet ignorer l'énergie, qui contribue pour près de 7 p. 100 au P.I.B. communautaire. Le marché unique de l'énergie doit permettre d'exploiter les complémentarités entre les Etats membres. C'est une chance pour l'Europe.

Cet enjeu est aussi considérable pour notre commerce extérieur : notre solde exportateur d'électricité pourrait atteindre à terme 20 milliards de francs, contre 5 à 6 milliards de francs actuellement. C'est une chance pour la France.

De même, dans le domaine des transports publics, il paraît évident que nous ne tirons pas le meilleur parti commercial de nos réussites technologiques. C'est bien connu du T.G.V., mais c'est aussi le cas des réseaux de transports en commun du type VAL ou du tramway. Il faut organiser à tout prix une coordination étroite entre villes françaises concernées et constructeurs de matériels pour définir ensemble des équipements standards moins onéreux et donc exportables.

J'ai volontairement cité ces deux exemples : celui de l'énergie et celui des transports car il s'agit de deux domaines qui concernent tous les pays, qu'ils soient développés ou sous-développés, industrialisés ou non. Tous ont besoin d'énergie et de transport. Nous ne pouvons donc pas nous tromper en multipliant les efforts dans ces secteurs. Nous devons le faire dans un souci de cohérence et avec la volonté de répondre aux attentes de nos partenaires clients étrangers. L'objectif n'est pas seulement la mise au point d'un produit financièrement compétitif, techniquement au point. Il est aussi de s'assurer que le produit sera commercialisé dans un environnement économiquement et socialement acceptable. Il faut pour cela s'assurer d'un accompagnement industriel et commercial efficace en termes d'assistance technique *in situ*, d'aide à l'exploitation et de formation des techniciens et responsables locaux.

Il est faux de dire que la France est faible dans ce domaine. Beaucoup de P.M.E. sont parfaitement capables de répondre à ces exigences. Mais encore faut-il organiser la coordination de celles-ci avec les grands groupes présents sur les marchés mondiaux.

Pour réussir une telle politique, il faut pouvoir s'appuyer en France sur une réelle politique sectorielle qui intègre en permanence la dimension internationale du défi économique. Il faut aussi pouvoir s'appuyer à l'étranger sur des hommes et des femmes en mesure de vendre la France et par là même de développer les économies locales. C'est bien sûr l'affaire des entreprises et de leur personnel spécialisé à l'export. C'est aussi l'affaire du personnel des postes d'expansion économique. Nous disposons là de gens souvent très compétents, parfois très motivés, la plupart du temps dévoués.

Mais la compétence, la motivation et le dévouement peuvent s'émousser avec le manque de moyens et l'absence de choix suffisamment tranchés. Il faut redonner du tonus à tous nos ambassadeurs économiques en revalorisant leurs fonctions et leurs missions par une capacité d'initiative accrue, par un espoir de déroulement de carrière plus important. C'est, je le sais, monsieur le ministre, votre volonté.

Cette politique d'incitation et de valorisation de notre commerce extérieur est également l'affaire de tous les organismes qui y concourent avec un bonheur fort heureusement croissant. Je voudrais saluer ici tout particulièrement la nouvelle ardeur du C.F.C.E. sous l'impulsion de son dynamique nouveau président-directeur général.

Monsieur le ministre, vous l'aurez compris, je souhaite que la politique que vous avez décidé de déployer en matière de commerce extérieur soit poursuivie, amplifiée, et même renforcée dans certains secteurs. La charte nationale de l'exportation adoptée cette année fixe le cadre de cette amélioration souhaitée. Le budget que vous nous présentez aujourd'hui s'inscrit dans cet effort de plus grande cohérence et de plus grand dynamisme de notre commerce extérieur. En effet, n'en déplaise à nos collègues de l'opposition, pour la deuxième année consécutive, les crédits d'aide et de garantie destinés au soutien du commerce extérieur sont en croissance. Faut-il ici rappeler que le budget de 1988 avait diminué malheureusement de 1,1 p. 100 par rapport à 1987 et que le budget de 1987 était lui-même en diminution par rapport à 1986 ?

Et puis, ne mettons pas sur le dos de l'Etat des responsabilités qui ne sont pas les siennes. Certains de nos collègues, qui sont intervenus ici avant moi, vous ont attribué des titres qui ne sont pas les vôtres. Je ne vous savais pas, monsieur le ministre, responsable de la gamme des voitures Peugeot et Citroën !

M. Jean-Pierre Brard. Il est membre du Gouvernement !

M. Michel Destot. S'agissant de la COFACE, la mémoire de certains semble bien courte. Faut-il leur rappeler que nombre des obligations de cet organisme remontent à des contrats antérieurs à 1981 ?

Aussi, nous préférons nous en tenir à vos objectifs et à votre détermination. C'est une bonne base de départ, et c'est pourquoi nous voterons votre budget. Nous le ferons en sachant qu'il s'agit de soutenir une politique continue, persévérante à moyen et à long terme. Et pour cette politique, monsieur le ministre, vous nous trouverez toujours à vos côtés ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du commerce extérieur.

M. Jean-Marie Rausch, ministre du commerce extérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, en réponse et en complément aux interventions très remarquables des rapporteurs, je diviserai mon exposé en quatre parties.

Premièrement, la situation du commerce extérieur français.

Deuxièmement, un rapide bilan de l'action gouvernementale et du plan « export » présenté au conseil des ministres le 11 janvier 1989.

Troisièmement, les perspectives des négociations commerciales multilatérales.

Quatrièmement, les crédits concernant l'action de mon ministère.

Quelle est d'abord la situation de nos échanges commerciaux ? Elle n'est pas très bonne, chacun l'a dit.

M. Jean-Pierre Brard. C'est un euphémisme !

M. le ministre du commerce extérieur. Mais il ne faut pas faire de commentaires alarmistes, comme l'a noté M. Hervé.

En écoutant attentivement ce débat, j'ai pensé - ne m'en voulez pas de le dire tel que je le ressens - à l'histoire de la bouteille à moitié remplie, que les uns voient à moitié pleine et les autres à moitié vide. Alors essayons de déterminer son niveau exact.

Le déficit de la balance commerciale a représenté, en 1988, 3 p. 100 de nos exportations, une trentaine de milliards par rapport à 970 milliards.

Cette année, nos exportations ont augmenté au cours des six premiers mois de 17 p. 100, alors que le commerce mondial n'a, lui, progressé que de 8 p. 100. Mais nos importations ont pour leur part, progressé de 18 p. 100. En se fon-

dant sur les six ou sept premiers mois de l'année - ce sont les seuls chiffres disponibles - on peut donc tabler sur un déficit de la balance commerciale de l'ordre de 4 p. 100 du montant des exportations, soit 44 milliards de francs par rapport à 150 ou 170 milliards.

Qu'y a-t-il de bon dans cela ? L'agro-alimentaire qui bat un record avec un excédent qui est de l'ordre de 50 milliards de francs et les Airbus dont la vente, heureusement, s'accélère.

Qu'y a-t-il de moyen ? Les grands contrats dans les Airbus. Freinés à un moment donné, ils reprennent un peu. Cette reprise est peut-être liée à l'augmentation du prix du pétrole : 17 dollars le baril cette année contre 10 dollars pendant une partie de l'année dernière.

Qu'y a-t-il de mauvais ? Mme Moreau et d'autres l'ont dit : c'est la balance énergétique en raison justement de l'augmentation du prix du pétrole et puis, tout le monde en a parlé, le solde industriel.

Mais je suis absolument persuadé - je le dis avec beaucoup d'honnêteté - que ce solde industriel est pour beaucoup dû à l'effort d'investissement que consent notre pays. En effet, une augmentation de 17 p. 100 de celui-ci au cours des six premiers mois nécessite de faire face à une demande beaucoup plus forte à l'extérieur mais aussi, comme l'ensemble se porte bien, à la demande intérieure. Il est toutefois permis de penser que la stabilisation est en vue et que cet effort en matière d'investissement était indispensable à un redressement à terme de la balance commerciale. Moi-même, parlementaire de 1974 à 1988, j'ai rarement vu pendant cette époque une balance commerciale excédentaire en France.

Quand on analyse l'état de santé de la France, on trouve quand même des éléments positifs. Par exemple, la balance des transactions courantes est très proche de l'équilibre. Pour quelles raisons ? Parce que nos services progressent très fort. La France est le deuxième producteur mondial de services - qui ne sont pas pris en compte dans la balance commerciale, mais dans la balance des transactions courantes - après les Etats-Unis. J'ai entendu à ce sujet deux appréciations un peu contradictoires, et je tiens à clarifier le débat. Pour 1989, notre tourisme va battre des records, puisque notre excédent touristique se situera vraisemblablement autour de trente milliards de francs.

Ainsi, notre balance des transactions courantes atteindra l'équilibre, et je le fais remarquer en particulier à M. Jegou, qui en a parlé tout à l'heure. Ensuite, pour ce qui concerne la balance des paiements, nous enregistrerons peut-être un déficit de l'ordre de vingt milliards de francs ; cependant, il faut savoir que dans la balance des paiements figurent également les investissements que nous faisons à l'étranger et ceux que l'étranger fait en France. Or nous allons investir cette année au moins soixante milliards de plus à l'étranger que ce que l'étranger investit en France.

M. Jean-Pierre Brard. Vous faites l'apologie de l'abandon national !

M. Ladislas Poniatowski. Cela n'a rien à voir !

M. le ministre du commerce extérieur. Je vous donne les chiffres !

Cela signifie que notre situation sur ce plan n'est pas désespérée. *A contrario*, nous pourrions dire que, si nous investissions vingt milliards de moins à l'extérieur, non seulement nous resterions positifs en matière d'investissements vis-à-vis de l'étranger, mais même notre balance des paiements serait équilibrée.

Voilà ce que je tenais à dire sur la santé du commerce extérieur, sur la balance des transactions courantes et sur la balance des paiements.

Le bilan du plan export. On peut le dresser à travers quatre actions : la formation des hommes, l'amélioration du fonctionnement de nos réseaux commerciaux à l'étranger, le soutien aux grands contrats et enfin quelques autres opérations.

Pour la formation des hommes, nous avons prévu la création de quatre instituts binationaux de commerce extérieur. Faisons le point : l'institut franco-anglais fonctionne à Lille-Dunkerque, le franco-italien à Lyon, le franco-allemand à Metz, le franco-espagnol devrait fonctionner bientôt à Montpellier. Mme Moreau a demandé que l'on songe à créer un cinquième institut, franco-japonais ; elle me l'avait déjà dit lorsque j'étais venu devant la commission des affaires étran-

gères. Pour ma part, je suis tout à fait d'accord sur cette idée ; elle sera mise à l'étude et je pense même qu'elle pourrait peut-être se réaliser dès la rentrée.

La question de la formation continue a été évoquée, notamment à travers la nécessité absolue de disposer de cadres dans l'industrie qui améliorent encore nos produits et leur image.

Un accord sur une orientation générale a été passé avec les services de M. Laiguel.

Pour ce qui concerne l'enseignement primaire et notamment l'enseignement des langues étrangères dont M. Poniatowski a parlé, les accords ont également été conclus avec M. Jospin. Cet enseignement commence à se mettre en place dans un certain nombre d'écoles primaires et je peux moi-même en témoigner, puisque, à Metz, l'expérience fonctionne déjà dans pas mal d'écoles primaires, notamment pour l'allemand, et je crois qu'elle s'étendra progressivement à l'ensemble du territoire national.

S'agissant de l'amélioration du fonctionnement de nos réseaux commerciaux à l'étranger, l'objectif du plan est très clair : il faut faire travailler ensemble nos différents réseaux à l'étranger, les réseaux publics d'abord, avec les postes d'expansion économique et les conseillers commerciaux, les réseaux privés ensuite avec les chambres de commerce à l'étranger, les structures patronales et les fédérations professionnelles.

La charte qui a été signée par le Premier ministre, le 14 mars, va dans ce sens puisque, parmi ses signataires, on trouve l'assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie, la chambre de commerce et d'industrie de Paris, le C.N.P.F., les P.M.E. - P.M.I. et les conseillers du commerce extérieur. Le but de cette opération est de clarifier notre réseau, d'éviter les doubles emplois et puis, surtout, de mieux servir notre client commun, qui est l'entreprise exportatrice.

La mise en place des chartes régionales se fait plus ou moins vite, mais ce n'est pas le ministre du commerce extérieur qui en est responsable : tout dépend de la volonté des régions d'aller vite. C'est ainsi que quatre chartes ont été signées dans le Nord - Pas-de-Calais, les Pays de la Loire, l'Île-de-France et la Lorraine. Une dizaine d'autres sont quasiment prêtes et j'espère que dans le courant de l'été prochain tout le territoire sera couvert.

Dans le même esprit, nous avons privilégié pour le moment trois pays cibles de la Communauté économique européenne : la R.F.A., la Grande-Bretagne et l'Espagne. Pour la R.F.A., la charte est signée ; pour les deux autres, elle est en voie de conclusion.

Troisièmement, soutien aux grands contrats, avec la création de deux organismes : le comité stratégique de commerce extérieur, qui réunit toutes les grandes directions exportatrices de l'administration pour coordonner leur politique, et une *task force*, une force d'intervention destinée à harmoniser toutes les actions de haut niveau sur les grands contrats. Elle est placée sous l'autorité de M. Tony Dreyfus, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, et a déjà montré son efficacité dans la discussion sur le T.G.V. espagnol. Elle avait été mise en place à la suite de l'opération du métro de Shanghai, en juillet de l'année dernière. On s'était rendu compte alors qu'il fallait créer une force d'intervention plus rapide et plus puissante que ce dont on disposait jusqu'à présent.

Deux mesures concernant des aspects fondamentaux pour améliorer le commerce extérieur à moyen et à long terme et on les a évoquées également tout à l'heure.

C'est d'abord la création d'un comité pour l'image de la France, présidé par M. Jacques Maisonrouge. Il a deux missions : collecter et coordonner, ce qui n'est pas fait aujourd'hui, les études et campagnes sur l'image de la France à l'étranger ; mobiliser les acteurs économiques pour conduire des actions spécifiques afin d'améliorer la notoriété des produits et technologies français hors de nos frontières. En réponse à une question posée tout à l'heure, je précise que le budget de fonctionnement pour 1990 sera de 2,5 millions et, jusqu'à la fin de l'année, 900 000 francs sont inscrits.

C'est ensuite l'amélioration du sort de nos expatriés dont a parlé M. Destot tout à l'heure. C'est un problème très important. On se rend compte que certains pays comme l'Allemagne arrivent à bâtir une véritable stratégie sur les expatriés allemands, dans des pays comme la Pologne ou la Hongrie, que l'on a évoqués, ou en Amérique du Sud.

Mme Avice a mis en place un groupe de travail qui a débouché sur un certain nombre de mesures sociales : d'abord, la diminution du coût des assurances volontaires pour les expatriés ; ensuite, l'ouverture à Paris d'une antenne de la caisse des Français à l'étranger pour faciliter les démarches ; enfin, l'exonération des cotisations sociales, des indemnités forfaitaires de déplacement versées aux salariés en mission à l'étranger.

Ces mesures étaient réclamées depuis très longtemps par les entreprises exportatrices et elles ont été prises par un arrêté du 8 août dernier.

Pour favoriser encore plus les investissements, il faut réfléchir à l'harmonisation de nos soutiens à l'investissement, en tenant compte de la prochaine adhésion de la France à l'Agence multinationale de garantie des investissements, approuvée par l'Assemblée nationale il y a peu de temps.

Troisième chapitre, les négociations commerciales multilatérales, qui relèvent de la responsabilité du ministre du commerce extérieur.

J'étais au mois de décembre 1988, il y a près d'un an, à Montréal pour un bilan à mi-parcours du cycle de l'*Uruguay Round*. On s'éta alors rendu compte que, sur les quinze thèmes de négociation, dix à onze pouvaient progresser. Il y a eu un blocage sur quatre thèmes importants, l'agriculture, le textile, la propriété intellectuelle et les services, ce qui a fait naître quelques craintes, mais, au mois de mars, à Genève, on a trouvé des accords.

L'essentiel de nos priorités ont été respectées et, tout d'abord, la préservation de la globalité de la négociation. Nous ne souhaitons pas faire des concessions sur certains points qui risquaient de ne pas trouver leur juste compensation à la fin. Pour le moment, l'*Uruguay Round* progresse globalement et il n'y a pas de règlements partiels, sauf sur un tout petit point de détail, les produits tropicaux. Certains auraient souhaité des concessions sur l'agriculture, mais le gouvernement français a pensé qu'il valait mieux ne pas en faire parce que l'on n'était pas sûr de trouver non seulement des solutions convenables mais également des compensations par ailleurs.

Autre priorité : le maintien de la participation de tous les pays, y compris de certains pays très gênés, notamment, par les nouvelles compétences telles que la propriété intellectuelle. Il fallait éviter que certains pays ne recourent à des négociations bilatérales ou même unilatérales.

Où en sommes-nous actuellement ? Nous avons encore quinze mois pour terminer les négociations multilatérales dans les quinze domaines de négociation. Ce sera difficile.

Ce sera probablement très difficile en agriculture, quoique les accords de Genève du printemps dernier prévoient une diminution progressive de l'ensemble des soutiens à l'agriculture alors que - tout le monde le sait bien - les Etats-Unis cherchaient, à travers l'*Uruguay Round*, à démanteler la politique agricole commune et à faire diminuer simplement les subventions à l'exportation des produits et non pas les subventions intérieures qu'eux-mêmes pratiquent très largement.

Ce ne sera pas facile non plus pour la propriété intellectuelle avec certains pays en voie de développement ni en matière de règlement des différends. Et la contribution sur les textiles déposée par la Communauté ne va peut-être pas tout à fait dans le sens que nous souhaiterions.

Mais il faudra obtenir d'ici à la fin de l'année prochaine un accord général le plus large possible au G.A.T.T. Je crois que c'est possible. Il y a tout de même une concertation, non pas permanente mais régulière. Il y a quinze jours, à Metz, les ministres du commerce extérieur des Douze ont étudié les thèmes qui risquent d'être abordés dans dix jours à Tokyo, et nous sommes pratiquement tous d'accord sur les objectifs communs à défendre. Il y a peut-être une réticence des Allemands sur les quotas d'importation des voitures japonaises et sur la part locale que nous exigeons pour celles qui sont fabriquées en Europe.

Pour le reste, il y a un très grand accord, et je crois que tout le monde se rend compte que le résultat des négociations du G.A.T.T. déterminera largement la configuration future du commerce international et l'évolution des échanges des marchandises et des services. J'ai ainsi répondu à M. Doligé qui estimait qu'il n'y avait pas assez de concertation en Europe. A part ce point avec les Allemands, il n'y a pas actuellement de grandes difficultés.

M. Poniatowski a évoqué le problème des ventes hors taxes. Je vais étudier le problème et je veillerai à sauvegarder les intérêts de notre pays. Je lui signale tout de même la création dans les aéroports de « Vitrine de France », qui est destinée également à favoriser les produits français.

On m'a interrogé sur les V.S.N.E. C'est une excellente création - comme d'ailleurs les V.S.N.A. dans l'administration - à tel point que nous avons proposé d'en augmenter le nombre. L'année prochaine, nous devrions arriver à 2 900 ou 3 000, soit une très nette augmentation.

J'en arrive maintenant au quatrième point de cette intervention : la présentation des crédits qui concourent à l'activité de mon ministère.

Je suis tout à fait d'accord avec l'introduction de l'exposé de M. Doligé, alors que M. Saint-Ellier me semble avoir un avis un peu divergent. Le plan du commerce extérieur privilégie l'action de l'entreprise beaucoup plus que celle de l'administration. Je pense que c'est une bonne chose. J'ai bavardé la semaine dernière au sommet franco-allemand à Bonn avec mon collègue allemand, M. Haussmann, qui est ministre de l'économie, de l'industrie et du commerce extérieur - la structure est différente de la nôtre. Il m'a expliqué qu'en Allemagne de l'Ouest, dont la balance commerciale est enviable par tout le monde, le dynamisme des exportations était fondé beaucoup plus sur les entreprises et les structures d'entreprises telles que les chambres de commerce que sur des emplois créés par l'Etat au service de l'exportation.

Le budget du commerce extérieur pour 1990 est à mon avis un bon budget qui répond à trois objectifs : adapter le service de l'expansion économique aux nouvelles données du commerce mondial ; poursuivre l'effort engagé en faveur du commerce courant ; renforcer notre aide au développement et notre soutien aux grands contrats dans le respect de la clarté budgétaire.

Premièrement, le budget de l'expansion économique est en croissance modérée : 900 millions de francs contre 856 dans le budget voté 1989, soit une augmentation de 5 p. 100.

Il traduit à la fois le renforcement de notre présence sur les marchés porteurs et l'effort engagé, dans la ligne de la charte nationale de l'exportation, pour développer des relations de complémentarité et de partenariat entre les postes d'expansion économique et les autres structures d'aide au commerce extérieur : organismes consulaires ou professionnels.

Deuxièmement, l'accent mis sur le commerce courant est confirmé.

Les procédures concernées ont vu leurs moyens accrus - 260 millions de francs en autorisations de programme pour le Codex - ou fixés en fonction des besoins de dépenses réels : pour l'assurance-prospection, 500 millions de francs.

Après une cure d'amaigrissement en 1989 et une redéfinition de leurs missions, les organismes qui concourent au développement de ce type de commerce ont vu leur dotation budgétaire préservée ou légèrement augmentée : pour le C.F.C.E., 148 millions ; pour la C.F.M.E., 74 millions ; pour l'ACTIM, 98 millions.

Grâce à une politique active de développement de leurs ressources propres, liée à la facturation de certaines de leurs prestations qui les contraignent à une écoute attentive des véritables besoins des entreprises, leurs moyens totaux permettent de faire face à des tâches en expansion.

Troisièmement, l'aide à la grande exportation passe par un effort en termes d'aide publique au développement. L'utilisation des prêts du Trésor - 3,5 millions en charge nette, soit une augmentation de 16 p. 100 - et du fonds ingénierie - 25 millions, soit une augmentation de 25 p. 100 - est renforcée sur les pays qui offrent des perspectives financières raisonnables.

Il en sera de même pour la garantie du risque économique, dont la dotation décroît - 640 millions - compte tenu de la liquidation des derniers dossiers en souffrance et de la politique de désinflation compétitive suivie.

Si les bonifications des crédits à l'exportation - 2 500 millions - et le compte spécial du Trésor relatif à la consolidation des dettes des pays étrangers - 700 millions de francs - augmentent, cet accroissement est essentiellement dû au poids du passé.

Enfin, l'effort de clarté budgétaire est poursuivi en ce qui concerne la COFACE : 8 milliards sont inscrits dans le projet de loi de finances, contre 6 l'an dernier.

Je souhaiterais d'ailleurs pour terminer vous apporter quelques précisions sur les résultats de l'assurance crédit que la COFACE gère pour le compte de l'Etat.

Vous avez pu constater, en effet, une très forte progression de la dotation budgétaire de la COFACE, tant dans la loi de finances initiale que dans le collectif.

Ces résultats appellent un constat, méritent un commentaire et ont entraîné des mesures correctrices.

Le constat est celui d'une sous-dotation manifeste de l'assurance-crédit dans la loi de finances initiale à partir de 1986. La charge budgétaire définitive a toujours été supérieure en fin d'année, pour des montants souvent très importants.

Le moindre recours aux refinancements bancaires en cas de sinistres de crédit est un facteur explicatif.

Le souci de limiter, pour des raisons politiques, l'ampleur du déficit du budget global de l'Etat lors des discussions devant le Parlement en est un autre.

Cette situation a été corrigée, toutefois, dès le projet de budget de 1989. L'évolution sera poursuivie en 1990 - 8 milliards de francs sont prévus dans le projet de budget - pour une charge budgétaire approchant vraisemblablement une nouvelle fois les 10 milliards de francs.

Le commentaire qu'appellent ces résultats est du même ordre que celui qui avait été fait l'année dernière :

Les mauvais résultats de la COFACE traduisent le poids du passé, les insuffisances des solutions actuelles pour le traitement de la dette des pays en développement, qui ont d'ailleurs suscité des propositions françaises novatrices, et la crise profonde d'un petit nombre de pays comme l'Égypte, le Nigeria, le Brésil, le Maroc, la Pologne, qui représentent environ 50 p. 100 des sinistres indemnisés par la COFACE depuis cinq ans.

Ces éléments ont suscité de mesures correctrices qui ne produiront leur effet que lentement :

C'est d'abord une sélectivité accrue dans les prises de risque : quarante-trois pays sont interdits et trente pays sont plafonnés ;

Mais c'est aussi une meilleure évaluation *a priori* des projets importants sur les pays en situation intermédiaire ;

C'est enfin l'utilisation pour les pays les plus pauvres de prêts du Trésor français secs, sans les coupler à des crédits export, ce qui ne fera pas peser sur la COFACE le poids d'une défaillance éventuelle.

Telles sont, mesdames, messieurs, les principales caractéristiques des crédits qui concernent mon ministère. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Rappel au règlement

M. Jean-Pierre Brard. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Pierre Brard. Mon rappel au règlement est fondé sur l'article 58 du règlement.

Je suis très étonné par cette discussion. J'avais pensé naïvement que, comme nous étions en 1989, année du bicentenaire, nous entendrions aujourd'hui des propositions qui contribueraient, par exemple, à définir un nouvel ordre économique international. Or nous n'avons que l'écho d'une absence de volonté nationale, que l'expression d'une politique de renoncement et d'abandon, pour des raisons politiques profondes : la subordination aux suzerains américain et ouest-allemand.

M. Philippe Séguin. Ce n'est pas un rappel au règlement ! Arrêtez-le, monsieur le président !

M. Ladislav Poniatowski. Quel est le lien avec le règlement ?

M. Jean-Pierre Brard. J'y viens, monsieur Poniatowski.

Il est une autre chose qui me choque. Notre règlement prévoit que nos discussions doivent être utiles et pertinentes et M. le ministre, à la fin de son propos, a évoqué les P.M.A. et la Pologne. Or jusqu'à présent, sur ces sujets, nous avons des discours, des larmes de crocodiles parfois.

M. Philippe Séguin. Le règlement n'est plus violé. Il est bafoué !

M. Jean-Pierre Brard. A propos de crocodiles d'ailleurs, on peut noter l'appétit insatiable des organismes financiers qui sont les crédettes de la Pologne !

M. Philippe Séguin. Quelle complaisance déplorable, monsieur le président !

M. Jean-Pierre Brard. Face à la situation dramatique de ce pays, aucune mesure sérieuse n'est prise. Au contraire ! Ces organismes continuent à croquer avec avidité ses maigres ressources.

M. Jean-Jacques Jégou. Il pouvait s'inscrire dans la discussion, monsieur le président !

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, j'en resterai là.

M. le président. Je l'espère, monsieur Brard !

M. Jean-Pierre Brard. Si M. le ministre avait soumis ces crédits au vote de notre assemblée, nous nous serions évidemment opposés à leur adoption.

M. le président. L'article 58 du règlement, dans son paragraphe 2, précise : « Si, manifestement, son intervention n'a aucun rapport avec le règlement ou le déroulement de la séance, ou si elle tend à remettre en question l'ordre du jour fixé, le président lui retire la parole ».

Je fais peut-être une interprétation laxiste de ce paragraphe, monsieur Brard, mais on peut considérer que vous avez mis en cause le déroulement de la séance.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, nous connaissons votre libéralisme.

M. le président. Ce n'est pas la première fois que les miens me causent quelques difficultés dès lors que je préside ! (*Sourires.*)

M. Philippe Auberger. Méfiez-vous de vos amis, monsieur le président !

Reprise de la discussion

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Philippe Auberger.

M. Philippe Auberger. Revenons à l'objet du débat : les crédits du commerce extérieur.

Monsieur le ministre, le déficit de nos échanges commerciaux avec les pays de la Communauté économique européenne ne laisse pas d'être inquiétant, vous l'avez souligné, à l'approche du 1^{er} janvier 1993.

Pour l'année 1988, ce déficit s'est élevé à 43 milliards de francs, avec notamment un très fort déficit avec l'Allemagne, de plus de 50 milliards de francs, avec l'Italie, de 5 milliards de francs, avec la Belgique et le Luxembourg, de 10 milliards de francs, et également avec les Pays-Bas, le Danemark et l'Irlande. En contrepartie, nous n'avons un excédent qu'avec la Grande-Bretagne, encore assez fragile en raison de l'évolution de la livre, l'Espagne, la Grèce et le Portugal.

Bref, nous avons un très gros effort d'exportation à faire vis-à-vis de l'ensemble des pays de la Communauté économique européenne. La bonne tenue du franc dans le système monétaire européen devrait nous y aider. Mais cet effort doit reposer largement sur les petites et moyennes entreprises qui, pour la plupart, n'exportent pas ou n'exportent que très peu ainsi qu'on l'a souligné à plusieurs reprises.

Mes questions sont très simples, monsieur le ministre. Que compte faire exactement le Gouvernement pour inciter davantage les P.M.E. à exporter vers les pays de la Communauté économique européenne ? Sur quels organismes compte-t-il s'appuyer pour promouvoir ces exportations ? Quels moyens pense-t-il consacrer à cet impératif national, notamment dans le budget que vous nous présentez ?

M. Eric Doligé. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du commerce extérieur. Monsieur Auberger, c'est un souci permanent que d'encourager les P.M.I. et les P.M.E.

Ainsi qu'on l'a d'ailleurs souligné tout à l'heure, sur 120 000 entreprises françaises qui exportent ou qui ont une fois exporté, 5 000 représentent 90 p. 100 des exportations et

115 000 représentent 10 p. 100. Les P.M.I. et P.M.E. constituent un véritable vivier de l'exportation dans lequel il faudra puiser, et il faudra les motiver. Le déficit de notre balance commerciale sera vraisemblablement de 4 p. 100 cette année et c'est essentiellement sur elles qu'il faut compter pour le combler.

Que fait-on pour elles actuellement ? Je mentionnerai l'assurance prospection simplifiée, l'assurance foires, qui semble plus particulièrement destinée aux P.M.E. débutantes à l'exportation. Je pars dans quelques jours pour Bagdad. Je suis allé à Alger, à Leipzig, à Plovdiv, à Poznan, et ailleurs. Dans ces grandes foires, je retrouve des entreprises qui exportent pour la première fois et qui peuvent le faire grâce à cette assurance prospection.

S'ajoute à ces différents moyens d'intervention le Codex, instrument très remarquable qui permet à des P.M.E. et P.M.I. soit de s'implanter à l'étranger, soit d'y racheter des réseaux, soit encore de passer des accords pour une meilleure présence à l'étranger. L'appui financier est maintenu, et les crédits destinés au CODEX - je l'ai indiqué dans mon intervention - augmenteront encore en 1990. Je rappelle que 35 p. 100 des entreprises qui ont bénéficié du CODEX depuis sa création en 1982 sont des P.M.E. de moins de 500 salariés et que plus de la moitié d'entre elles réalisent moins de 100 millions de chiffre d'affaires.

La charte nationale de l'exportation, les conventions régionales ainsi que les conventions européennes, notamment celle qui a été signée avec la République fédérale d'Allemagne et celles qui vont l'être avec la Grande-Bretagne et l'Espagne visent exactement le même objectif : inciter et aider les P.M.E. françaises à vendre et à investir en Europe.

M. le président. Nous en arrivons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Guy Lordinot.

M. Guy Lordinot. Monsieur le ministre, les départements d'outre-mer sont considérés comme territoires d'exportation entre eux et par rapport à la France. Le service des douanes y est donc important et établit des statistiques. Celles-ci, quoique plus ou moins fiables en raison de la complexité des tarifs douaniers, font ressortir un courant d'échanges quasi exclusif avec la France. Les échanges avec l'environnement caraibéen représentent une proportion marginale, alors même que les efforts de coopération s'intensifient et sont reconnus nécessaires par le programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des départements d'outre-mer.

L'implantation d'unités industrielles, avec création d'une forte valeur ajoutée localement, peut ouvrir aux départements d'outre-mer d'Antilles et Guyane le marché environnant. De même, ces départements peuvent constituer des débouchés intéressants pour les matières premières des pays proches, notamment des intrants pour la production d'aliments pour le bétail, à condition bien entendu que la France puisse obtenir des autorités européennes la suppression des prélèvements.

Quelles dispositions, monsieur le ministre, votre budget prévoit-il afin d'aider les départements d'outre-mer à s'ouvrir aux échanges avec les pays tiers qui les entourent ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du commerce extérieur. Je partage les préoccupations de M. Lordinot concernant le commerce extérieur des départements d'outre-mer. Les échanges extérieurs des quatre départements d'outre-mer - la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et la Guyane - se sont, en effet, soldés par un déficit de 24 milliards de francs en 1988, en augmentation par rapport à l'année précédente.

Ce déficit est structurel et il s'est creusé surtout à partir du deuxième choc pétrolier, dans la période allant de 1979 à 1983. En effet, la très vive croissance des importations, liée au renchérissement de l'énergie n'a pu, comme en métropole, être compensée par une poussée des ventes du secteur industriel, les exportateurs des départements d'outre-mer relevant essentiellement du secteur agro-alimentaire.

Mais on peut aussi observer, comme l'a souligné M. Lordinot, une dépendance structurelle croissante envers la métropole pour le flux d'échanges, laissant peu de place pour les relations avec les pays voisins. C'est pour des raisons historiques que les départements d'outre-mer continuent à consommer « métropolitain », et plus généralement européen. A l'inverse, ils subissent sur leurs productions traditionnelles

la concurrence des pays A.C.P. dont les coûts de production sont très inférieurs aux leurs. De plus, étant partie intégrante de la Communauté européenne, ils sont tenus de laisser entrer les produits A.C.P., mais sont soumis par ces pays à des restrictions sur leurs propres exportations.

Il faut donc développer des industries du substitution pour renverser cette tendance. Mes collègues des ministères de l'industrie et des départements et territoires d'outre-mer s'y emploient.

Pour ce qui concerne mon propre département ministériel, je rappelle qu'il a été décidé la création d'un groupe de travail interministériel, présidé par la direction des relations économiques extérieures et chargé de promouvoir les échanges de produits à partir des départements d'outre-mer.

De plus, pour la zone Caraïbe à laquelle M. Lordinot faisait plus explicitement référence, j'ai demandé au directeur régional du commerce extérieur qui dirige le service interrégional Antilles-Guyane de dynamiser nos réseaux commerciaux sur la zone, qu'ils soient publics ou privés. Je compte bien, d'ailleurs, qu'une convention à l'exportation sera rapidement signée dans cette région en application de la charte nationale.

M. le président. La parole est à M. Pierre Ducout.

M. Pierre Ducout. Monsieur le ministre, la filière bois-papier constitue un secteur dont les échanges extérieurs sont lourdement déficitaires. Le déficit s'est d'ailleurs encore aggravé en 1988.

Pourtant, nous disposons dans notre pays d'atouts potentiels importants. Je pense en particulier au massif forestier aquitain, qui réunit à la fois des sylviculteurs prêts à poursuivre l'amélioration de la production aussi bien en volume qu'en qualité, des entrepreneurs d'exploitation qui peuvent investir dans une mécanisation plus poussée, une industrie de première et de deuxième transformation installée dans le massif susceptible de poursuivre sa modernisation et ses équipements automatisés - scieries, industries de la pâte à papier, papiers et cartons, panneaux agglomérés et panneaux de particules, contreplaqués, emballages et palettes, panneaux-lambris, menuiserie-ameublement - et également des chercheurs de haut niveau.

Des problèmes spécifiques se posent à l'exportation : problèmes techniques comme le bleuissement des emballages et des palettes ; définition de normes européennes de qualité de sciage du pin maritime permettant une meilleure commercialisation ; conditions fiscales de compétitivité et aide à la filière bois, en particulier par rapport à l'Espagne ou à nos concurrents de Scandinavie et du continent américain ; positionnement possible en leader dans un ensemble forestier du Sud de l'Europe.

Tous les intervenants de la filière sont solidaires et peuvent poursuivre leurs efforts s'ils sentent que les pouvoirs publics sont conscients de leurs capacités et de la possibilité de conquérir de nouvelles parts de marché potentielles dans la Communauté européenne ou dans le Maghreb, en particulier.

Quelles mesures comptez-vous prendre, dans le cadre de votre ministère, pour les y aider, et comment voyez-vous les perspectives d'avenir dans ce secteur de la filière bois ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du commerce extérieur. Les échanges extérieurs de la filière bois sont effectivement, comme vous l'avez souligné, lourdement déficitaires. Vous avez dit que ce déficit s'était aggravé. En effet, il est passé de 21,9 milliards de francs en 1987 à 25 milliards de francs en 1988. Et à l'exception des produits de la sylviculture et de l'exploitation forestière, dont les échanges dégagent un excédent croissant, tous les secteurs de la filière bois sont déficitaires, notamment ceux de la pâte à papier, du papier-carton et du meuble.

Mais l'évolution récente de ce secteur semble donner des signes plus favorables. Tout d'abord, le rythme d'augmentation de nos exportations, de 9,4 p. 100 entre 1986 à 1987, s'est accéléré pour atteindre 14,2 p. 100 entre 1987 et 1988. De plus, après les années difficiles qu'ont vécues les fabricants de papier et de pâte à papier, la reprise de la croissance et les effets des restructurations antérieures ont ouvert aux industriels de nouvelles perspectives. Celles-ci se sont notamment traduites par des décisions d'implantation

d'unités de fabrication de pâte à papier, qui devraient à terme participer au rééquilibrage de nos échanges dans ce secteur.

Cela illustre l'intérêt retrouvé du potentiel forestier français, mais il y a encore beaucoup à faire pour tirer tout le parti possible des forêts françaises.

Je sais que mon collègue, M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt, réfléchit actuellement à un plan de développement de l'exploitation sylvicole.

Ces différents facteurs me conduisent à faire preuve d'un optimisme relatif, et je pense que le déficit commercial de notre filière bois pourrait amorcer bientôt un mouvement de repli.

M. le président. Merci, monsieur le ministre.

Nous en avons terminé avec les questions.

Je tiens à faire remarquer à mes collègues que le libéralisme qu'on me prête s'exerce, comme il se doit, de façon œcuménique et, ce matin même, ce n'est point M. Ponia-towski non plus que M. Desiot qui me contrediront. (*Sourires.*)

Les crédits concernant le commerce extérieur inscrits à la ligne « Economie, finances et budget - I. - Charges communes » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits des charges communes.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère du commerce extérieur.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990, n° 895 (rapport n° 920 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Défense.

Annexe n° 38 - M. François Hollande, rapporteur spécial ; avis n° 922, tome XI, de M. Claude-Gérard Marcus, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 923, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées : tome IV. - Espace et forces nucléaires, de M. Freddy Deschaux-Beaume ; tome V. - Recherche et industrie d'armement, de M. Jean-Guy Branger ; tome VI. - Personnels de la défense, de M. Jean Gatel ; tome VII. - Forces terrestres, de M. François Fillon ; tome VIII. - Marine, de M. Joseph Gourmelon ; tome IX. - Air, de M. Jean Briane ; tome X. - Gendarmerie, de M. Georges Lemoine.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures dix.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale.

CLAUDE MERCIER

